



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le :
22/10/09

**Séance du jeudi 15 octobre 2009
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 15 octobre 2009 à 20 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Marcel FELT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 17 septembre 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 122

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

↳ I.1.1 - Décision Modificative n°2

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de la proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2009 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.2 - Révision de l'APCP n°04.1 - Opération "Aménagement de l'Entrée Est"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'Entrée Est » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.3 - Révision de l'APCP n°04.4 - Opération "Aménagement de la Malate"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.4 - Révision de l'APCP n°06.2 - Opération "Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.5 - Dotation de solidarité communautaire 2009, volet solidarité économique et aires d'accueil des gens du voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le montant (53 816 €) et la répartition de la DSC 2009 pour le volet aires d'accueil des gens du voyage,
- valide le montant (878 817 €) et la répartition de la DSC 2009 pour le volet solidarité économique,
- valide le montant total de la DSC pour l'année 2009 (2 957 633 €).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ I.1.6 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (août 2009)

Mmes HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT et MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ 1.2.1 - Information sur la réponse de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS aux risques de pandémie grippale (grippe A - H1N1). Convention entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la gestion de certains équipements ou services publics locaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des mesures prises par le Grand Besançon face aux risques de pandémie grippale,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention tripartite à intervenir,
- prévoit en dépenses et en recettes les crédits nécessaires au fonctionnement du dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.2.2 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents : transformations de postes et recrutement

Transformation d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (catégorie B) en poste de Professeur d'Enseignement Artistique (catégorie A)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique,
- la suppression en parallèle du cadre d'emploi des Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Transformation d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B) en poste de Professeur d'Enseignement Artistique (catégorie A)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des professeurs d'Enseignement Artistique,
- la suppression en parallèle du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Transformation d'un poste de rédacteur (catégorie B) en un poste d'attaché (catégorie A) et redéploiement au sein de la Direction des Finances

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du grade d'attaché,
- la suppression en parallèle du grade de rédacteur,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Recrutement au poste de Chargé de mission Relations avec les élus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳2.1 - Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) : information

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'ensemble de des informations présentées,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à poursuivre les discussions avec les partenaires sur ces bases.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳2.2 - Rapport d'activité 2008 du délégataire du service public de transport urbain

Le Conseil de Communauté a examiné le rapport d'activité 2008 de la Délégation de Service Public de transport urbain.

↳2.3 - Avenant n°12 à la Délégation de Service Public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°12 au contrat de Délégation de Service Public de transport urbain,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳2.4 - Projet d'évolution de la tarification Evolis Ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'adoption par le service GINKO « EVOLIS Ville » de la tarification classique et de l'ensemble de la gamme tarifaire du réseau, en lieu et place de la tarification spécifique actuelle,
- la mise en place de cette tarification à compter du 1^{er} janvier 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳2.5 - Avenants au marché d'extension du dépôt de Planoise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 24 septembre 2009, les avenants aux marchés relatifs à l'extension du dépôt de bus de Planoise à Besançon pour les montants suivants :
 - Lot 3 « Gros œuvre », entreprise DE GIORGI : 13 218,09 € HT,
 - Lot 4 « Charpente métallique – Etanchéité », entreprise HARDY : 5 860,00 € HT,
 - Lot 6 « Menuiserie extérieure – Métallerie », entreprise DUCROT : 21 943,60 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.6 - Mise en œuvre d'un service d'auto-partage pour le Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un service d'auto-partage pour le Grand Besançon, sous réserve de l'obtention de la subvention attendue de l'ADEME,
- la création d'une SCIC dans laquelle le Grand Besançon et ses partenaires seraient associés, étant entendu que la désignation des représentants du Grand Besançon et la validation des statuts de la société feront l'objet d'une délibération ultérieure,
- l'inscription au PPIF 2010/2015 des montants nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.7 - 2.8 - TCSP : vérification de la faisabilité du projet de réalisation de la 1ère ligne de tramway

A la majorité, 3 Abstentions, 12 Contre, le Conseil de Communauté:

- prend acte de la confirmation de la faisabilité et de l'autonomie financière du projet de tramway en conformité avec notre Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement,
- se prononce favorablement sur le principe de la poursuite des études de Projet prioritaires et strictement nécessaires afin de répondre aux interrogations du Préfet sur le projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à affermir en conséquence les études strictement nécessaires à la levée des obstacles constatés, avec un suivi régulier par le Bureau,
- valider le principe d'un suivi strict des indicateurs financiers et techniques, permettant la tenue d'un nouveau point d'étape à l'issue de ces études complémentaires de projet courant du 1^{er} semestre 2010 et, en tout cas, avant l'engagement des travaux et des acquisitions.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 12 Abstention : 3

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ 3.1 - Délégation de Service Public de TEMIS Innovation - Maison des Microtechniques - Rapport d'activité 2008

Le Conseil de Communauté a examiné le rapport d'activité 2008 de Rive Boutique de Gestion pour l'exploitation de la Pépinière et de l'Hôtel d'entreprises de TEMIS INNOVATION - Maison des microtechniques.

↳ 3.2 - Délégation de Service Public de la Pépinière de Palente - Rapport d'activité 2008

Le Conseil de Communauté a examiné le rapport d'activité 2008 de Rive Boutique de Gestion pour l'exploitation de la Pépinière de Palente.

↳ 3.3 - Soutien à la compétitivité - F.R.I. - Attribution de crédit pour le financement de la subvention à la Sté BOURGEOIS Découpage - Projet TRAX

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement de la CAGB de 60 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société R. BOURGEOIS, sous réserve du maintien de l'emploi et de l'activité aidée de cette entreprise pendant 5 ans sur le territoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

3.4 - Salon Graines de Créateur - Edition 2009

MM. GALLIOT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une participation financière de 10 000 € à Développement 25, agence économique du Doubs, au titre de l'organisation de l'édition 2009 du Salon Graines de Créateur,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

3.5 - Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2008 pour un montant de 45 224 125 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + CAGB) à l'opération à hauteur de 20 964 694 € HT dont 4 211 338 € HT pour le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°8 à la Convention d'Aménagement actant ces dispositions financières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

3.6 - Projet de centrale photovoltaïque - Principe d'une mise à disposition par bail emphytéotique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'intérêt d'une centrale photovoltaïque sur les terrains communautaires de Chaudfontaine,
- se prononce favorablement sur la mise à disposition par le biais d'un bail emphytéotique des terrains CAGB susvisés, pour une durée de 24 ans, et pour l'usage exclusif de l'implantation et l'exploitation d'une centrale solaire, sous réserve de l'éligibilité à l'Appel d'offres du Grenelle,
- se prononce favorablement sur les lignes directrices du projet de contrat à signer avec la Société EES et notamment des conditions suspensives intégrées,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à dénoncer la convention de mise à disposition précaire conclue avec la SAFER de Franche-Comté,
- autorise la société ESS à réaliser les études nécessaires au montage du projet et à déposer les diverses demandes d'autorisations de réalisation et d'exploitation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

3.7 - Avenant n°1 à la convention entre la CAGB et la Mission Locale Espace Jeunes

Mmes BARTHELET, HINCELIN, MENETRIER, MM. BECOULET, COTTINY, MOYSE, SASSARD et VALLET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la subvention complémentaire du Grand Besançon à l'association Mission Locale Espace Jeunes pour un montant de 29 116 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

3.8 - Contrat d'Etude Prospective (CEP) Etat / Grand Besançon / MEDEF

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une participation financière de 65 000 € au cabinet retenu pour réaliser l'étude, ainsi que sur la perception d'une subvention de l'Administration d'un montant de 55 000 €, soit une participation nette de 10 000 € du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre afférent au C.E.P. ainsi que la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

4.1 - Etude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le nouveau plan de financement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention FEDER identifiée.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

4.2 - Agriculture périurbaine : programme d'actions 2010 et possibilités de cofinancements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'action 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder aux diverses demandes de cofinancement correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

4.3 - Comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition de comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial,
- désigne Mme CRABBE DIAWRARA et MM. GUILLEMET, HUOT, LOPEZ, MARTIN, ROY, STEPOURJINE et TAILLARD comme représentants élus du Grand Besançon à ce Comité de pilotage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

4.4 - Etude environnementale secteur gare d'Auxon - Subvention

Mme VERRO, MM. BASSELIN, CANAL et RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe d'une subvention aux communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous pour l'établissement d'un projet environnemental et paysager multicommunal dans le secteur de la future gare TGV, à hauteur de 50 % du reste à charge des communes toutes subventions déduites, soit un montant estimé de 2 643,16 € par commune.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

4.5 - Campagne AlimenTerre 2009 : demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à Réceidv pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

5.1 - Fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives 2009 : attribution d'une subvention à la Ville de Besançon pour l'opération Vital'été/sports

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la Ville de Besançon pour l'opération Vital'été/sport au titre du fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville de Besançon

7.1 - Sortie du dispositif insalubrité départemental et lancement de la tranche conditionnelle insalubrité de l'OPAH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la sortie du dispositif départemental MOUS insalubrité et valide dans ce cas l'activation de la tranche conditionnelle insalubrité de l'OPAH au bénéfice d'HDL 25,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes modificatifs correspondants (résiliation de la convention financière et avenant au protocole départemental...).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

7.2 - Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention pour un montant total de 65 595,75 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

7.3 - Aide à l'accession sociale à la propriété : demandes d'agrément d'opérations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- agréé les 6 projets mentionnés ci-dessus et ouvre ainsi le droit aux ménages éligibles de bénéficier de la subvention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale,
- donne délégation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour délivrer les subventions du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale aux ménages acquérant un logement dans les opérations mentionnées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

7.4 - Demandes d'agrément PLS - Prêt Locatif Social

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur une modification des critères d'octroi des agréments PLS,
- se prononce favorablement sur trois opérations réalisées à Besançon pour un nombre total de 39 agréments PLS,
- rejette une demande d'agrément.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

7.5 - Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics dans le cadre du PRU de Planoise

Mmes HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de subventions d'un montant global de 47 746,60 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

7.6 - Demande de subvention pour une pré-étude d'un quartier d'habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon à la pré-étude relative à l'éco-quartier de Montferrand-le-Château à hauteur de 12 900 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

8.1 - Réalisation d'un diagnostic accessibilité sur l'ensemble des communes du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contenu du projet de convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions possibles conformément au plan de financement proposé.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

9.1 - Instauration d'un contrat d'objectif avec l'ADEME

A la majorité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le dossier,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer un Contrat d'Objectif avec l'ADEME et tout acte y afférant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer tout dossier de financement nécessaire auprès de l'ADEME (CRA et CNA).

Rapport adopté à la majorité : Pour : 124 Contre : 1 Abstention : 0

9.2 - Uniformisation du geste de tri

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'uniformisation du geste de tri,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter d'éventuelles subventions pour la réalisation de cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette action.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

9.3 - Avenant au contrat Eco-Emballages Barème D

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'avenant au contrat de Barème D Eco-Emballages,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000920

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau
à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL,

Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney** : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Boussières** : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans** : Alain BLESSEMAILLE **Busy** : Philippe SIMONIN **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE **Champagney** : Claude VOIDEY **Champvans les Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc** : Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête** : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz** : Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin** : André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Claude PREIONI **Gennes** : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1) **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) **Marchaux** : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines** : Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand le Château** : Marcel COTTINY **Morre** : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Pelousey** : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey** : Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes** : Jean-Michel FAIVRE **Rancenay** : Michel LETHIER **Roche lez Beaupré** : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET **Serre les Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraïse** : Jean-Michel MAY **Torpes** : Bernard LAURENT **Vaire Arcier** : Patrick RACINE **Vaire le Petit** : Michèle DE WILDE **Vaux les Prés** : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Etaient absents : **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT **Beure** : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Chaleze** : Christophe CURTY **Champoux** : Thierry CHATOT **Chatillon le Duc** : Denis GALLET **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET **François** : Françoise GILLET **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Larnod** : Gisèle ARDIET **Mazerolles le Salin** : Daniel PARIS **Montferrand le Château** : Pascal DUCHEZEAU **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pirey** : Jacques COINTET **Pouilley les Vignes** : Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE **Vorges les Pins** : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, J.M. BOUSSET.

Mandataires : J.J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, J.M. FAIVRE.

**Grand
Besançon**



**Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du 15 octobre 2009
à la CCI du Doubs

Ordre du jour :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	16
Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté.....	16
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC	16
Finances	16
Rapport n° 1.1.1 – Décision Modificative n°2.....	16
Rapport n° 1.1.2 – Révision de l'APCP n°04.1 – Opération "Aménagement de l'Entrée Est".....	17
Rapport n° 1.1.3 – Révision de l'APCP n°04.4 – Opération "Aménagement de la Malate"	18
Rapport n° 1.1.4 – Révision de l'APCP n°06.2 – Opération "Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise".....	18
Rapport n° 1.1.5 – Dotation de solidarité communautaire 2009, volet solidarité économique et aides d'accueil des gens du voyage	18
Rapport n° 1.1.6 – Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (août 2009).....	19
Ressources Humaines	19
Rapport n° 1.2.1 – Information sur la réponse de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS aux risques de pandémie grippale (grippe A – H1N1). Convention entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la gestion de certains équipements ou services publics locaux.....	19
Rapport n° 1.2.2 – Ajustements techniques de la liste des emplois permanents : transformations de postes et recrutement	20
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes	20
Rapport n°8.1 – Réalisation d'un diagnostic accessibilité sur l'ensemble des communes du Grand Besançon.....	20
Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	23
Rapport n°9.1 - Instauration d'un contrat d'objectif avec l'ADEME.....	23
Rapport n°9.2 – Uniformisation du geste de tri.....	26
Rapport n°9.3 – Avenant au contrat Eco-Emballages Barème D	26
Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements	27
Rapport n°2.1 – Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) : information	27
Rapport n°2.2 – Rapport d'activité 2008 du délégataire du service public de transport urbain.....	34
Rapport n°2.3 – Avenant n° 12 à la Délégation de Service Public	35
Rapport n°2.4 – Projet d'évolution de la tarification Evolis Ville	35
Rapport n°2.5 – Avenants au marché d'extension du dépôt de Planoise.....	35
Rapport n°2.6 – Mise en œuvre d'un service d'auto-partage pour le Grand Besançon.....	36
Rapport n° 2.7 – TCSP : vérification de la faisabilité du projet de réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway	37
Rapport n°2.8 – TCSP : faisabilité du projet de réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon.....	37

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion	55
Rapport n°3.1 – Délégation de Service Public de TEMIS Innovation – Maison des Microtechniques – Rapport d’activité 2008.....	55
Rapport n°3.2 – Délégation de Service Public de la Pépinière de Palente – Rapport d’activité 2008	55
Rapport n°3.3 – Soutien à la compétitivité – F.R.I. – Attribution de crédit pour le financement de la subvention à la Sté BOURGEOIS Découpage – Projet TRAX.....	56
Rapport n°3.4 – Salon Graines de Créateur – Edition 2009.....	56
Rapport n°3.5 – Hauts du Chazal – Compte-rendu annuel à la Collectivité	56
Rapport n°3.6 – Projet de centrale photovoltaïque – Principe d’une mise à disposition par bail emphytéotique	57
Rapport n° 3.7 – Avenant n°1 à la convention entre la CAGB et la Mission Locale Espace Jeunes	60
Rapport n° 3.8 – Contrat d’Etude Prospective (CEP) Etat / Grand Besançon / MEDEF	60
Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie	61
Rapport n°4.1 – Etude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs.....	61
Rapport n°4.2 – Agriculture périurbaine : programme d’actions 2010 et possibilités de cofinancements	61
Rapport n°4.3 – Comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial.....	62
Rapport n°4.4 – Etude environnementale secteur gare d’Auxon – Subvention.....	63
Rapport n°4.5 – Campagne AlimenTerre 2009 : demande de subvention.....	63
Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports.....	64
Rapport n°5.1 – Fonds d’aide aux manifestations culturelles et sportives 2009 : attribution d’une subvention à la Ville de Besançon pour l’opération Vital’été / sports	64
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville de Besançon	64
Rapport n°7.1 – Sortie du dispositif insalubrité départemental et lancement de la tranche opérationnelle insalubrité de l’OPAH	64
Rapport n°7.2 – Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l’OPAH.....	64
Rapport n°7.3 – Aide à l’accession sociale à la propriété : demandes d’agrément d’opérations	65
Rapport n°7.4 – Demandes d’agrément PLS – Prêt Locatif Social.....	65
Rapport n°7.5 – Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics dans le cadre du PRU de Planoise.....	65
Rapport n°7.6 – Demande de subvention pour une pré-étude d’un quartier d’habitat.....	66
Questions diverses.....	66
Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.....	66

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du 15 octobre 2009

**(La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)**

- : - : - : - : - : - : - : -

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la séance ouverte.

Je vous prie d'excuser ce changement d'horaire, mais j'ai dû aller au Ministère de la Culture aujourd'hui rencontrer entre autres Michel CLEMENT qui est chargé de l'architecture, puisque je fais partie d'une commission qui réfléchit sur le nouveau destin des architectes des bâtiments de France, et donc j'en ai profité pour rencontrer Michel CLEMENT et évoquer quelques problèmes d'actualité avec lui, ce qui fait qu'on a dû décaler cette réunion. Normalement elle se terminait à 11 heures, mais j'ai demandé qu'on décale l'heure jusqu'à minuit et demi parce que vous auriez dit que le Maire, le Président, veut nous empêcher de parler après 23 heures, on aura donc une heure et demie après encore et, à partir de 0 h 30 du matin, mais je pense que nous aurons terminé à cette heure-là, la sonnerie se déclenchera dans l'établissement. Voilà ou nous en sommes donc pour l'instant. Et les gaz aussi, on risque d'être aspergés de gaz à partir de 0 h 30, de gaz paralysants.

Donc je vous prie de m'excuser, ce n'est pas habituel mais là il fallait absolument que je puisse être au Ministère de la Culture cet après-midi.

S'il vous plaît ! Remarquez, on peut terminer aussi pour 11 heures, rien ne nous oblige à aller jusqu'à minuit et demi.

Donc Jean-Pierre GOVIGNAUX donne pouvoir à Pierre CONTOZ,
MONNEUR à POISSENOT,
PARIS à PREIONI,
BRANGET à BONNET,
ROSSELOT à SASSARD,
PEQUIGNOT à GELIN,
CYPRIANI à ALAUZET,
BENETEAU à ALLEMANN,
HAKKAR à MOUNTASSIR,

Jean-Sébastien LEUBA, je ne sais pas à qui, ce n'est pas marqué, mais il est là, en plus !

Françoise GILLET à François LOPEZ,
Hayatte AKODAD à Jean-Jacques DEMONET,
CURTY à COURBET,
et c'est tout, voilà.

ROY à BODIN jusqu'à son arrivée, parce que Jean-Claude ROY rentre de déplacement à l'étranger, je crois que son avion a eu du retard, il devrait arriver d'un instant à l'autre.

Je vais passer... on va prendre les premiers... comme d'habitude, on va désigner le secrétaire de séance.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- Il faut un volontaire qui sera désigné d'office. Marcel, tu es en face de moi, là. Bon, Marcel FELT. Normalement, c'est le plus jeune de l'Assemblée, voilà ! Donc il est désigné.

Oui, notre ami Pierre CONTOZ montre que l'Agglomération, nous avons distribué 50 masques, c'est ça ? C'est ce que nous avons promis, 50 masques à chaque commune. Ne vous amusez pas, comme fait Pierre CONTOZ, gardez-les si vous en avez besoin.

On a bien le quorum, j'ai annoncé les pouvoirs reçus, et je vous demande s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal de notre séance du 17 septembre 2009.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Nous passons donc à la commission n°01, Gabriel, c'est à toi.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 – Décision Modificative n°2

M. BAULIEU.- Merci. Avec le premier rapport relatif à la décision modificative n°2, vous avez le résumé de l'incidence en recours à l'emprunt dans le chapeau, donc réduction du recours à l'emprunt de 206 000 € au budget principal et d'un peu plus de 1 000 € sur le budget annexe transports. Cette DM, d'ailleurs, consiste essentiellement à intégrer les décisions relatives aux recettes, donc provenant de l'impôt et de l'Etat, et puis à procéder à quelques menus ajustements.

Sur le budget principal, on notera essentiellement que le solde de la Taxe Professionnelle est en augmentation par rapport à nos prévisions de 1 278 M€. Vous l'aurez remarqué, cela tient à plusieurs modifications, rectifications, la plus intéressante, si je puis dire, c'est que nous avons pu constater a posteriori que nos bases ont augmenté de 3,32 %, donc c'était un élément tout à fait positif, et donc il conforte simplement l'analyse que nous faisons lorsque nous étions en train de voter notre budget, puisque nous savons que nous fonctionnons sur les bases avec un décalage de 2 ans. Donc il est à craindre que ce rythme ne soit pas tout à fait le même pour les années à venir.

Ensuite, vous avez différents correctifs en fonction de ce que nous avons prévu et de ce qui s'est vérifié, donc un peu moins d'effets que ce qu'on avait prévu en matière d'effet plafonnement, donc + 336 000 €. Des rôles supplémentaires sont pris par les bons résultats de notre collaboration avec la TG : + 239 000, et un petit correctif concernant l'écrêtement, et puis sur les allocations compensatrices versées par l'Etat, donc en baisse sensible : 16 %, moins que les 26 % que nous avons prévus, donc 137 000 € de correctif, tout cela conduisant aux 1 278 M€ sur la DGF, donc un moins de 142 000 €, vous en avez l'explication également dans les tableaux.

Et puis quelques éléments ensuite sur l'attribution du Fonds Départemental de Péréquation Taxe Professionnelle, donc un niveau-là un peu moindre que prévu : - 91 000 €. Je passe sur les opérations de moindre importance.

Les amortissements de subventions : opérations neutres, donc opérations d'ordre. Quelques correctifs comptables en matière d'habitat, politique de la ville, annulation des restes à réaliser non consommés, et après opérations affectant l'équilibre 2009, budgétées en 2009 mais sans impact sur le PPIF.

J'ai envie de vous dire que ce que je vais évoquer-là on pourrait éventuellement faire plus court dans ce qui va suivre puisqu'en révision d'AP / CP il s'agit de modifier les crédits de paiement mais pas les autorisations de programme. Donc sur l'aménagement de la Malate, dossier qui va plus vite qu'il était prévu, donc c'est bien vu sous cet angle, il s'agit donc d'augmenter les crédits de paiement de 867 160 € et le crédit de paiement 2010 sera baissé d'autant.

Sur Transports, Déplacements, Infrastructures, révision de l'AP / CP « Aménagement de l'Entrée Est », là il s'agit de diminuer le crédit de paiement 2009 de 114 588 € et les crédits de paiement 2010 / 2011 sont augmentés du même montant. Dans le rapport qui suit vous avez des explications sur ce qui va un peu plus vite, ce qui va un peu moins vite.

Sur les libérations de la provision de VT, un ajustement compte tenu d'un ajustement d'opération sur l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, dont il faut abonder le financement puisque cela fait partie de l'opération globale TCSP financée sur ressource - Versement Transports provisionnée jusqu'à maintenant, et donc correction de la subvention d'équilibre à due concurrence.

Nouvel équilibre du budget principal, donc je l'indiquais en termes d'incidences : réduction du recours à l'emprunt de 206 000 €, accroissement de l'autofinancement.

Sur le budget annexe Transports, la révision de l'AP / CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise », c'est ce que je viens d'indiquer, donc le rapport suivra. Pas de modification de l'AP mais le crédit de paiement est augmenté de 50 000 €, et le crédit paiement 2010 diminué d'autant. Sur le remboursement du Versement Transports, une information dans la mesure où il semble que nous ayons un peu plus de demandes que par le passé sur les demandes de remboursement, de toute manière qui sont légitimes de la part d'employeurs qui hébergeraient ou transporterait leurs salariés.

Une régularisation comptable, je ne m'y arrête pas. Sur l'annulation de rattachement 2008 et de restes à réaliser 2008, également, pas d'élément particulier à souligner. Nouvel équilibre du budget annexe Transports, avec le correctif du recours à l'emprunt de 117 €, et le cumul de tout cela fait qu'il y a un recours à l'emprunt diminué de 207 740 € sur le budget global consolidé.

Voilà la présentation rapide de la DM2 dont vous avez le contenu, bien évidemment, exhaustif dans votre dossier. Je crois que l'élément le plus important que l'on puisse souligner c'est cette évolution des bases de Taxe Professionnelle qui nous était tout à fait favorable pour cet exercice.

Voilà, Président, sur la DM.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

C'est donc adopté, tu peux continuer.

Rapport n° 1.1.2 – Révision de l'APCP n°04.1 – Opération "Aménagement de l'Entrée Est"
--

M. BAULIEU.- Sur les rapports qui suivent, sauf s'il y a des interventions particulières, on peut passer rapidement puisque je les ai évoqués.

Le rapport 1.1.2, « Aménagement de l'Entrée Est », donc modification de l'AP / CP, je l'ai indiqué tout à l'heure, diminution des crédits 2009 de 114 788 €.

Rapport n° I.1.3 – Révision de l'APCP n°04.4 – Opération "Aménagement de la Malate"

M. BAULIEU.- Sur le I.1.3 opération « Aménagement de la Malate », accélération de l'opération, donc qui sera terminée plus rapidement, augmentation des crédits de paiement 2009 de 867 160 €, diminution de 2010 à due concurrence.

Rapport n° I.1.4 – Révision de l'APCP n°06.2 – Opération "Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise"

M. BAULIEU.- Rapport I.1.4, « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise », il s'agit d'augmenter le crédit de paiement de 50 000 € et une diminution du crédit de paiement 2010 du même montant.

Sur ces trois rapports de révision d'AP / CP, Président, s'il n'y a pas de remarque...

M. LE PRESIDENT.- Je n'en vois pas.

On peut dire que c'est adopté.

Rapport suivant.

Rapport n° I.1.5 – Dotation de solidarité communautaire 2009, volet solidarité économique et aires d'accueil des gens du voyage

M. BAULIEU.- Merci.

Rapport suivant I.1.5, dotation de solidarité communautaire 2009, volet solidarité économique et aires d'accueil des gens du voyage, il s'agit bien de délibérer là-dessus ce soir puisque le volet de solidarité sociale et fiscale a été voté au Conseil du 16 avril 2009 à hauteur de 2 025 000 € par reconduction rigoureuse du dispositif antérieur, bien qu'il s'agisse de décisions annuelles, et nous proposons ce soir de voter les montants affectés, d'une part au volet aires d'accueil des gens du voyage et au volet développement économique.

Sur ces deux registres, donc aires d'accueil des gens du voyage : 53 816 €, et volet économique : 878 817 €.

Vous avez dans le rapport donc tous les éléments et le tableau de ventilation pour un total de DSC de 2 957 633 €.

S'agissant des aires d'accueil des gens du voyage, vous avez les indications sur celles qui sont rentrées dans le dispositif de prise en compte. S'agissant de l'aire de Saône, c'est conditionné au fait qu'elle démarre cette année, et puis on vous donne deux indications, une : il faudra s'interroger sur les terrains familiaux à l'avenir, et s'agissant du volet économique, également la réflexion que nous avons ouverte avec les deux communes d'Auxon - donc je cherchais les collègues - concernant le cas particulier de la Gare. Le dossier est ouvert, nous y travaillons en concertation avec les représentants des deux communes. On a eu une première réunion de travail, maintenant il s'agit de rassembler les éléments et nous en referons le point. La philosophie sur laquelle nous nous sommes mis d'accord étant d'être le plus proche possible de la règle de droit commun, mais sur cette surface très vaste il fallait réussir à trouver la construction, je n'ai pas la conclusion ce soir puisque c'est en cours.

Voilà, ces informations étant données, il est proposé de valider les montants de la DSC volet aires d'accueil des gens du voyage, volet solidarité économique et le montant total de 2 957 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je n'en vois pas.

Rapport suivant.

Rapport n°1.1.6 – Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (août 2009)
--

M. BAULIEU.- Sur le rapport suivant, demande de garantie d'emprunt compétence Habitat, il s'agit d'un dispositif que nous connaissons tous bien, pour une série de 8 demandes nouvellement déposées en matière d'habitat pour un total de 3 632 287 €. Vous avez les différents demandeurs, les opérations et les montants qui sont visés, le fait que les ratios prudentiels ont été vérifiés et également donc sur le dispositif relatif aux situations particulières de la SAIEMB, on conservera notre droit à discussion s'il y avait donc à intervenir, et également sur les provisions qui concerneront l'opération Société Foncière Habitat Humanisme, puisque organisme privé sans apport de capitaux publics. Ces indications étant données, l'ensemble des éléments détaillés sont dans le rapport et l'ensemble ensuite des annexes opération par opération.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. BAULIEU.- Il n'y en a pas. Nous poursuivons.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 – Information sur la réponse de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS aux risques de pandémie grippale (grippe A – H1N1). Convention entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la gestion de certains équipements ou services publics locaux

M. BAULIEU.- Le rapport 1.2.1, information sur la réponse de la Ville, du Grand Besançon, du CCAS aux risques de pandémie grippale, grippe A, donc convention entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de la Ville pour la gestion de certains équipements ou services publics locaux. Là également le rapport est complet, le dispositif sur lequel nous aurons à voter est la convention. Pour le reste, bien évidemment, vous avez une information sur les dispositions qui ont été prises à titre de prévention et de préparation à la pandémie, sur les mesures de prévention, à la fois sur le plan sanitaire et sur les consignes bien évidemment.

Sur la préparation à la pandémie, il y a également le plan de continuité des activités avec les différentes catégories de services essentiels, nécessaires, différés, donc tout cela est évoqué de manière détaillée, et le dispositif est prêt à toutes fins utiles, et nous nous proposons d'y ajouter, c'est ce sur quoi le Conseil communautaire est appelé à voter ce soir, une convention entre les trois entités avec lesquelles nous travaillons de plus en plus, puisque vous savez que nous avons notre pôle ressources humaines mutualisé, et donc nous proposons une convention qui nous permettrait, dans les limites tout simplement des compétences de chacun, en fonction des indisponibilités s'il faut faire face à la pandémie, à rendre plus fongibles nos ressources humaines pour assurer la meilleure continuité possible des services les plus indispensables.

Voilà l'objet de la convention dont vous avez donc le contenu également détaillé. Donc Président, les autres aspects relevaient de l'information, sur cet aspect-là il s'agit de voter pour autoriser le Président ou le Vice-Président à signer ladite convention.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? Il n'y en a pas.

<p>Rapport n° 1.2.2 – Ajustements techniques de la liste des emplois permanents : transformations de postes et recrutement</p>
--

M. BAULIEU.- Le rapport 1.2.2 donc sur les ajustements techniques de liste des emplois permanents : transformations de postes et recrutement, vous avez tous les éléments dans le résumé donc de ce rapport.

Il s'agit tout d'abord, au niveau du CRR, de faire en sorte que des postes qui avaient été, si je puis dire, déclassés au grade d'assistants de catégorie B puisque lorsque nous avons recruté pour remplacer les postes de catégorie A vacants nous n'avions pas trouvé les personnes idoines, donc on avait déclassé en quelque sorte le poste. Désormais les personnes ont reçu le concours, il s'agit aussi d'avoir donc les personnes de cette classification dans nos enseignants pour tenir notre rang de CRR agréé, et donc il s'agit de faire l'opération inverse.

Ensuite, sur le volet financier, il s'agit là également de nous doter, d'avoir donc dans notre direction des finances une personne plus déléguée notamment à la prospective et à ses suivis-là. Nous ne proposons pas de créer un poste en tant que tel, nous utilisons donc un poste non pourvu en le recalibrant de catégorie B à catégorie A pour assurer cette mission.

Et puis enfin, s'agissant du poste chargé de mission Relations avec les élus, le recrutement a eu lieu, la personne, bien évidemment, n'est pas nommée, mais il s'agit là d'autoriser le Président à recruter cette personne en tant que contractuelle puisque ne relevant pas de la fonction publique territoriale. C'est une personne donc qui n'est pas lauréate du concours mais qui a les qualifications nécessaires et également une expérience avérée en intercommunalité.

Voilà, Président, sur ce rapport 1.2.2.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vois pas de remarque, Gaby, on va passer au rapport suivant.
Pierre CONTOZ.

<p>Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes</p>

<p>Rapport n°8.1 – Réalisation d'un diagnostic accessibilité sur l'ensemble des communes du Grand Besançon</p>
--

M. CONTOZ.- Très simplement, Monsieur le Président, ce rapport est déjà venu, cette question est déjà venue devant l'Assemblée le 25 juin 2009. Je rappelle à tous nos collègues qu'il s'agit d'apporter un tant soit peu une réponse aux besoins de la loi et aux obligations de la loi du 11 février 2005 pour laquelle la commission qu'anime Jean-Jacques DEMONET est très attachée à un résultat. L'obligation des communes a fait l'objet d'une proposition de notre communauté pour y répondre et fédérer autour d'un diagnostic commun dans chacune des communes.

La délibération de ce soir concerne deux points essentiels, premièrement valider le contenu de la convention que chacun a lue dans le détail, bien sûr, qui sera proposée à chacune des communes. Le deuxième point, c'est le plan de financement de l'opération avec une contribution de la CAGB de 65 000 €, des subventions attendues de 20 000 € et une contribution des communes volontaires de 65 000 €. Cela nous apporterait une contribution communale de chacune des communes comprises entre 1,14 ou 1,32 € dans les chiffres connus aujourd'hui. Il est clair qu'il ne faut pas que nos collègues gardent cela définitivement, parce que cela dépendra de l'appel d'offres, si c'est en baisse peut-être que le chiffre sera en baisse, mais si l'appel d'offres est en hausse, on ajustera le tir en fonction du nouveau coût.

Voilà, donc je sou mets, Monsieur le Président, vous pouvez soumettre aux voix ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Mme GELIN.- Si !

M. LE PRESIDENT.- Ah ! Levez la main, Madame !

Mme GELIN.- Si, si, j'avais mis le micro. Excusez-moi.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas grave.

Mme GELIN.- Donc dans cette commission d'accessibilité on a surtout vu le diagnostic concernant les plans de circulation et le revêtement des voiries, donc je souhaiterais que l'on aille un petit peu plus loin dans le cadre de l'aide à la personne, c'est-à-dire que maintenant des personnels de santé ou des personnes qui aident, qui accompagnent les personnes dans leur vie à domicile, puissent stationner également au plus près, parce que certains professionnels ont un rythme de travail assez dense. Donc voilà, je voulais juste demander que cette possibilité soit offerte aux personnels soignants et aux personnels d'accompagnement.

M. LE PRESIDENT.- Je vais demander à Jean-Jacques DEMONET qui...

M. DEMONET.- Oui, la réponse est simple, Monsieur le Président, c'est que ce n'est pas de la compétence de la Communauté d'Agglomération de faire de l'aide à la personne ; nous n'avons encore pas de Centre Intercommunal d'Action Sociale à la Communauté d'Agglomération. Le jour où nous aurons cette institution, nous pourrons y penser.

Concernant le transport, vous savez très bien, Madame GELIN, que le service EVOLIS Ville fait le transport des personnes à mobilité réduite d'adresse à adresse, et on en parlera tout à l'heure. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Madame GELIN.

Mme GELIN.- Moi je voulais dire que le problème était un peu... enfin la réponse était un peu à côté de ma question. Ce que je voulais dire, c'est que les personnes qui restent à domicile, qui sont des personnes à mobilité réduite, bénéficient de prestations comme le ménage ou les soins infirmiers, et que ces personnels qui viennent au plus proche de ces personnes à domicile, finalement, ont besoin également de stationner à côté, sinon ils vont faire des kilomètres pour aller voir leur personne, leur personne soignée, accompagnée.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas le sentiment que ça... c'est des problèmes de stationnement, ils ne sont pas encore du ressort de la Communauté d'Agglomération, il me semble que c'est chaque...

Mme GELIN.- Cela fait partie de l'accessibilité quand même, parce que c'est de l'aide à la personne dont je parle.

M. LE PRESIDENT.- Oui, j'entends bien, mais Jean-Jacques DEMONET vous a déjà apporté une partie de la réponse. Ensuite, je crois qu'il faut voir ça, s'il y a des cas qui se présentent, avec chaque commune pour voir comment elle peut autoriser, si c'est possible. Mais vous savez, quand on commence à autoriser...

Mme GELIN.- Le médecin, l'infirmière, l'aide aux repas, etc.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais enfin...

Mme GELIN.- Oui, mais cela fait partie de l'aide de vie et voilà.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais vous savez qu'il y a effectivement beaucoup de problèmes à voir, il y a aussi des personnes qui interviennent... les artisans aussi, c'est un vrai problème pour les artisans qui ne peuvent pas intervenir, oui, c'est vrai, mais ça, je crois que ce n'est pas un problème dont on peut débattre, ici, au niveau de notre Agglomération. Là, je ne pense pas que Jean-Jacques vous ait répondu à côté. S'il y a des besoins, c'est à la commune aussi de voir cela.

M. DEMONET.- Simplement, pour exemple, à la Ville de Besançon, Madame GELIN, vous le savez très bien, on ne fait pas du cas à cas, on étudie le cas, et il y a beaucoup de refus, d'ailleurs Nicole WEINMAN est là dans la salle ce soir, je l'ai vue tout à l'heure, elle peut vous dire qu'il y a beaucoup de refus quand il y a des demandes d'emplacements réservés pour les personnes à mobilité réduite, parce que des fois c'est tout de même très très abusé. Ce qui ne veut pas dire que je ne prends pas votre question à la légère, non, pas du tout.

M. LE PRESIDENT.- Mise à part cette remarque, est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à cela ?

Je rappelle tout de même, parce que Gabriel me le rappelle, qu'il faudra que chaque commune délibère.

M. BAULIEU.- Tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- Pour valider tout ça, donc chaque commune doit délibérer. Ensuite, alors c'est toi, Jean-Pierre. Jean-Pierre TAILLARD, ADEME.

M. TAILLARD.- Vous avez tous gardé en tête que dans le cadre du Grenelle de l'environnement il y a un chapitre consacré à la mise en place d'une redevance incitative au niveau des ordures ménagères. Dans ce cadre et en parallèle l'ADEME a lancé un programme ambitieux de soutien aux collectivités qui voulaient faire un pas dans ce domaine. Aujourd'hui, la CAGB, suite à des études déjà réalisées, a mis en place toute la procédure qui permettra d'engager à l'échelle de 2012 la redevance incitative. Il apparaît donc que le projet de la Communauté d'Agglomération a été considéré comme un projet pilote et le projet qui serait soutenu par l'ADEME pour la région Franche-Comté. Ce soutien pourrait permettre, au titre des investissements d'études, de bénéficier d'une subvention de 63 000 €, au titre de l'année 2010 d'une subvention de 1 340 000 €, et au titre de l'année 2011 d'une subvention de 893 000 €.

Donc les questions sont extrêmement simples, sachant qu'on va faire évoluer le système d'informations qui va traiter les données, sachant qu'on va mettre en place dès le 1^{er} janvier un système d'identification des bacs qui sont mis à disposition des ménages, que l'on va acquérir des logiciels pour traiter les données et des équipements spécifiques embarqués sur les camions. Vous voyez que ces subventions sont tout à fait bienvenues, et on peut le dire très simplement, elles permettent d'équilibrer les dépenses qui sont liées à la mise en place de cette procédure.

Ce qui vous est proposé ce soir, c'est tout simplement d'autoriser le Président à candidater pour bénéficier de ces subventions, et bien sûr de s'engager à présenter le dossier financier y afférant.

M. LE PRESIDENT.- Merci Jean-Pierre.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je vais revenir juste... Pardon, Madame ?

Mme GELIN.- La première remarque que j'ai eue à propos de la petite note qui accompagnait la redevance d'ordures ménagères, c'est que c'est encore une taxe et quand les collectes d'ordures sont communes à plusieurs habitations, eh bien le problème est de dire qu'on va nous charger nos poubelles et finalement on paiera pour le voisin qui ne paie pas. Donc là, est-ce qu'il y aura quelque chose... c'est quand même difficile parce qu'il y a beaucoup de collectes d'ordures communes, donc ça pose problème.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre, tu peux lui répondre ?

Mme GELIN.- Cela pose des problèmes pour le ramassage, et là j'ai eu des réflexions.

M. TAILLARD.- Je pense que tout le monde a compris que dans cette procédure mise en place il y a deux étapes :

- 1^{er} janvier 2010, toute la périphérie sera équipée en bacs avec deux bacs dans chaque foyer,
- deuxième étape : 2012, la redevance incitative sur l'ensemble de l'agglomération,
- et une étape intermédiaire : 2011, les bacs de la Ville seront équipés de systèmes d'identification, comme la périphérie en 2010.

Maintenant, le problème que vous évoquez c'est le problème des collectifs qui est un problème des plus compliqués qu'il soit. René FLEURY n'a pas pu être avec nous ce soir puisqu'il a quelques petits soucis personnels, ce que je peux simplement rappeler c'est qu'aujourd'hui une démarche est entreprise auprès des logeurs de façon à ce que l'incitation pénètre aussi les collectifs, à ce titre il y a des rencontres qui sont organisées avec les organismes logeurs pour que dans un premier temps, au lieu de traiter globalement le coût des déchets pour un immeuble ou pour un ensemble d'immeubles, que les éléments d'incitation soient pris en compte au niveau du pied de cage d'immeuble, c'est-à-dire que si une cage d'immeuble est plus responsable et plus efficace qu'une autre, il y aura déjà une prise en compte qui se fera, je dirais, au plus près, c'est-à-dire par cage d'immeuble, avec l'objectif à terme de tenter d'aller plus loin pour pouvoir travailler, on voudrait le faire à l'échelle du foyer. Mais tout le monde a bien compris que la structure du collectif qui correspond sur la ville à plus de 75 % de la population est une réalité, on ne peut pas la nier, et donc actuellement des discussions sont engagées avec les organismes logeurs pour faire un traitement qui ne soit plus globalisé en fonction des millièmes à l'échelle d'un immeuble, mais qui soit globalisé à la cage d'escaliers, ce qui est une façon d'approcher progressivement la notion de redevance attachée non pas au foyer mais à un groupe restreint de foyers.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que cela vous convient ?

Mme GELIN.- Non, pas tout à fait.

Dans le quartier où j'habite nous sommes nombreux à pratiquer le... comment je vais dire ? La collecte... d'avoir un bac pour plusieurs habitations, et en fait ces bacs restent sur le domaine privé mais en limite de voirie et donc sont accessibles par tout le monde, et il est relativement fréquent de voir des personnes charger nos poubelles de leurs détritrus. Donc voilà ce que je voulais dire, c'est qu'on va chez le voisin, c'est très facile, et on a des réactions, et dans les collectivités c'est très difficile également de gérer tout cela.

M. LE PRESIDENT.- On va peut-être régler cela au niveau de votre quartier.

Mme GELIN.- Même dans les immeubles, c'est très difficile.

M. TAILLARD.- En ce qui concerne les secteurs pavillonnaires que vous évoquez ou pavillonnaires équivalents, soyez rassurée, l'apparition de la redevance incitative va inviter chacun à ranger son bac et à gérer ce bac. L'objectif de la redevance incitative c'est de responsabiliser chacun, et donc à ce titre des aménagements d'urbanisme vont progressivement être intégrés et les règles de construction de l'habitat vont intégrer ces préoccupations qui permettront de rendre les conditions de collectes compatibles avec une approche plus individuelle. Mais l'existant étant là, il faut l'assumer.

M. LE PRESIDENT.- On dit même que certains constructeurs étudient des bacs avec des digicodes, comme ça, on pourra... pour contrôler l'accès aux bacs. Donc ce serait peut-être une solution.

Oui ? S'il vous plaît !

M. JOSSO.- Je pense que l'on sous-estime nettement le coût de gestion et les effets de bord de cette redevance incitative, une poubelle jetée par-ci par-là, le coût de gestion pour le suivi de la facturation, et je pense que c'est une bêtise monumentale, et l'argent que l'on mettrait dans la gestion, on le mettrait dans une politique de communication pour sensibiliser les gens, on ferait beaucoup d'économies.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre, tu réponds ?

M. TAILLARD.- Oui, très simplement. Tout citoyen que nous sommes, nous sommes astreints à respecter certaines lois de la République, et je ne veux pas exprimer un point de vue personnel, cela n'a aucun intérêt, mais j'ai relu, parce que dans le cadre de ma mission j'avais de bonnes raisons de lire et de relire les textes du Grenelle de l'environnement, ils ne laissent aucune échappatoire, ils invitent très précisément à la mise en place de systèmes incitatifs pour que chacun soit responsabilisé quant à la production de ses déchets. Ceci est inscrit dans la loi, et j'ai cru observer que dans de précédentes réunions, dans cette Assemblée, tout le monde s'est accordé pour dire que cette démarche qui était proposée par la loi était assumée par l'Assemblée. Donc à ce titre, dans le cadre de la mission qui est la nôtre, nous la mettons en application.

M. LE PRESIDENT.- Cela dit, il y a toujours, bien sûr, quelques difficultés, mais quand même, le système qui est mis en place ici fonctionne globalement bien. Ce que dit Madame GELIN est vrai, cela existe, il faut essayer d'aller au-delà et de faire mieux, mais quand même, le système fonctionne bien.

Il fonctionne d'ailleurs tellement bien que ce qui est fait ici est assez exemplaire puisque je sais qu'assez souvent d'ailleurs d'autres villes de France viennent ici, à Besançon, pour rencontrer ou Jean-Pierre ou le SYBERT pour voir effectivement comment on s'organise par rapport à cela.

Eric ALAUZET.

M. ALAUZET.- Oui, si on n'oublie pas nos objectifs principaux en la matière qui sont d'empêcher la quantité de déchets, de réduire la quantité de déchets, de mieux les trier et de mieux les valoriser, la redevance incitative est le levier qui est reconnu partout en Europe comme levier fondamental, avec des résultats importants que l'on a constatés en France parce qu'il y a quelques expériences maintenant, notamment en milieu rural, c'est encore plus efficace en milieu rural, de baisses de 20 à 40 % des déchets résiduels dans la poubelle grise / marron, la couleur varie selon les lieux. Voilà, donc c'est le levier principal pour atteindre les objectifs de prévention et de responsabilité.

M. LE PRESIDENT.- On peut d'ailleurs dire que les déchets, le tonnage des déchets a diminué sur l'agglomération, c'est de 1 à 2 % par an, je crois, que tu as dit, c'est à peu près de cet ordre-là. On était avant en phase de progression constante, maintenant on est en phase de stabilisation, voire de diminution, il faut donc continuer l'effort. Mais je suis d'accord avec notre ami de Roche-Lez-Beaupré aussi sur le fait qu'il dit qu'il faut que l'on communique encore plus, il faut faire encore plus d'information, il faut sensibiliser encore plus, mais déjà beaucoup est fait, mais il faut toujours, et toujours, et toujours, sur le métier, remettre son ouvrage.

Cela dit, il n'y a pas d'autres remarques ?

C'est adopté.

Rapport suivant, Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Donc le rapport suivant concerne...

M. LE PRESIDENT.- Pardon ?

M. JOSSO.- On peut voter contre ?

M. LE PRESIDENT.- J'ai demandé, oui. Les votes contre, levez la main.

Alors un vote contre, d'accord, très bien.

Donc allez-y.

Rapport n°9.2 – Uniformisation du geste de tri

M. TAILLARD.- Chacun d'entre vous a pu constater que sur le périmètre de l'agglomération le geste de tri n'est pas uniforme, en particulier pour le métal, tout le monde sait que sur la ville et sur le secteur de Franois le métal est abandonné dans le bac gris, tandis que sur le reste de l'agglomération il est déposé dans le bac jaune. Cette situation qui consiste à placer le métal dans le bac jaune est quelque chose qui est reconnu au niveau national et qui est par ailleurs reconnu aussi sur le reste du périmètre du SYBERT.

Donc ce qui vous est proposé aujourd'hui après une étude approfondie des coûts et des incidences diverses, c'est de retenir la formule du geste de tri uniforme sur tout le périmètre de l'agglomération identique à celui que l'on trouve au niveau national et dans le reste du SYBERT, à savoir le métal déposé dans le bac jaune, et ceci à partir du 1^{er} janvier 2010, date de la mise en place du système de bac avec identification sur la périphérie.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.
On va passer au rapport suivant, donc PDMI.

M. TAILLARD.- On a encore un rapport. Il en reste un.

M. LE PRESIDENT.- Je vais trop vite. Vas-y, excuse-moi.

Rapport n°9.3 – Avenant au contrat Eco-Emballages Barème D

M. TAILLARD.- Ce dernier rapport, je vais essayer d'être extrêmement succinct parce que c'est un sujet très difficile. Chacun a parfaitement conscience que le programme de soutien apporté par Eco-Emballages concernant la collecte des cartons ne s'applique qu'aux emballages ménagers, donc vous imaginez la situation qui est celle du service des déchets lorsqu'un carton est collecté et qu'il est issu d'un ménage, il est susceptible d'une prise de participation d'une indemnisation venant d'Eco-Emballages ou d'Adelphé, tandis que si ce carton est le carton venant d'un commerce et d'un commerçant, il n'a pas donné lieu au paiement de la taxe Eco-Emballages, et donc il n'est pas susceptible de faire bénéficier d'une aide.

Depuis plusieurs années le service des déchets a un combat très difficile avec Eco-Emballages pour faire reconnaître une règle précise qui permet de prendre en compte les cartons sans faire une enquête sensible pour savoir quelle est l'origine de chacun des emballages qui va arriver au bout de la chaîne de tri.

Aujourd'hui, après de très longues discussions, une règle nationale a été définie, elle a donné lieu à l'établissement d'une convention qui permet à l'Agglomération de bénéficier des meilleures conditions qu'elle avait pu obtenir à titre de négociations privées jusque-là.

Ce qui vous est proposé ce soir, c'est d'autoriser le Président à signer cette convention qui définit enfin une règle claire et équitable quant à la prise en compte de la part des cartons ménagers et non-ménagers dans le versement des éco taxes.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.
Donc on va passer au rapport suivant, Yves.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n°2.1 – Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) : information

M. GUYEN.- Je devais vous faire une information sur le Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2009 / 2014 et des nombreux échanges qui avaient eu lieu entre l'Etat et les collectivités locales durant l'été. Or, une conférence de presse du Préfet a eu lieu hier, 14 octobre, et le Préfet a identifié 7 opérations de ce programme dont une qui a été retenue exclusivement sur le territoire du Grand Besançon, c'est la mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre Devecey et l'A 36 pour un montant de 29,980 M€ dont 27,520 M€ apportés par l'Etat et 2,460 M€ apportés par le Conseil Régional. Or, on peut constater que ces 29,980 M€ ne correspondent à aucune tranche fonctionnelle connue pour l'aménagement de cette voie, donc on peut se poser la question de savoir le déblocage de cette somme, à quoi il correspond sur les travaux de l'infrastructure.

Deuxièmement, le Préfet rend responsable la Communauté d'Agglo et le Département de leur non-participation financière, et également on peut se poser la question de la Présidente de la Région qui doit prochainement rencontrer le Préfet pour discuter de leur participation.

M. LE PRESIDENT.- Oui, juste quelques informations. Je suis un peu surpris, les Anglais disent "shocking", je suis un peu surpris pour plusieurs choses, d'abord nous avons déjà tout de même constaté la faiblesse des crédits qui étaient mis sur l'Agglomération du Grand Besançon, sur le Doubs en général, voire même sur nos amis du Jura.

Je rappelle que cette opération, c'est tout de même un montant total de 61 M€. Alors il avait été convenu que la Région de Franche-Comté mettrait 5 M€ qui n'étaient pas prévus pour répondre aux sollicitations de l'Etat. Comme vient de le dire Yves, je constate que ces 29,98 M€, enfin ces 30 M€, ne correspondent à rien, cela ne correspond à aucune tranche fonctionnelle puisque dans les propositions initiales c'était une première tranche de 15 M€ et il fallait donc trouver 46 M€ pour la réalisation de l'ensemble.

Alors qu'est-ce que recouvrent ces 29,98 M€ ? Je n'en sais rien. Cela dit, je suis heureux qu'il y ait des conférences de presse, parce que cela me permet d'apprendre aussi tout de même ce que l'Etat nous propose, parce que je ne vous cacherai pas que c'est dans la presse, pratiquement, que nous l'avons appris, puisque j'ai reçu un fax, enfin la Mairie de Besançon a reçu un fax le mardi 13 octobre à 21 heures, on a reçu un fax qui nous disait que l'aménagement de la 2 x 2 voies à la future gare TGV de Besançon seulement pour 29,98 M€ en raison de la non-participation de la Communauté d'Agglomération de Besançon et du Conseil Général du Doubs, et la régulation dynamique du trafic de l'agglomération bisontine. 1 M€ ! Ce dont personne ne veut, au passage !

Vous me direz, bien sûr, ce n'est que 1 M€, mais c'est 1 M€ qui ne sert à rien, et à plusieurs reprises nous avons dit que même si ce n'est que 1 M€, 1 M€ c'est énorme, mais il ne servira à rien de mettre des panneaux entre autres en arrivant du côté de chez nos amis de Saône ou de Mamirolle. "La régulation dynamique" c'est quelque chose qui clignote, qui donne l'état de la circulation, donc en permanence on dira : « attention, voie des Mercureaux : bouchon ». Oui, parce que de toute façon c'est ce qui est annoncé, ce sera : « voie des Mercureaux : bouchon », donc cela ne sert strictement... c'est 1 M€... on dira : « Côte de Morre : circulation ralentie, pont Bregille : attention, circulation ralentie », mais ça, on le sait. « Mircopolis - Planoise : bouchon », donc cela ne sert à rien, de toute façon, de mettre effectivement 1 M€ là-dedans.

Enfin, moi je l'ai dit, je l'ai redit, je l'ai écrit à tous les services, on continue à le mettre. Moi, je préférerais, et c'est ce qu'on avait demandé, ce que j'ai demandé avec mes collègues, c'est de faire en sorte que, puisque de toute façon les travaux de la tranche entre Beure et Amitié / Planoise, cela ne peut plus démarrer maintenant, je le dis, avant 2014, de toute façon, dans le meilleur des cas et malgré tout ce qu'on nous avait promis ces dernières années. Cela ne démarrera donc pas avant 2014, c'est-à-dire que c'est... je ne veux pas être vulgaire, le cirque organisé, quoi ! Ça va être infernal lorsque la voie des Mercureaux sera ouverte, ce sera infernal depuis le rond-point de Beure jusqu'aux tours Amitié. Donc je le dis.

Nous avons donc demandé, et pour l'instant ils sont en train de réfléchir là-dessus, nous avons donc demandé plusieurs choses, c'est que déjà on puisse trouver sur des reliquats de crédits, puisqu'apparemment on peut trouver des reliquats de crédits quand on veut, des aménagements... s'il vous plaît ! Provisoires pour faire en sorte qu'en attendant la 2 x 2 voies on puisse encore continuer à circuler quand on vient de Saône, de Mamirolle, de Beure ou que l'on veut y aller. Nous avons demandé aussi qu'il y ait des crédits d'études pour démarrer les études. Cela, par contre, c'est dans le PDMI travaux et je m'en félicite, parce qu'il y a, je crois, 5 M€ qui sont prévus pour démarrer les études. C'est une bonne chose, que l'on démarre les études. Cela dit, comme il n'y a pas, je répète, on va démarrer les études, mais il n'y aura pas de travaux avant 2014. Mais moi où je ne suis pas d'accord, c'est que premièrement on veut faire porter la responsabilité... bien sûr, suivez mon regard, mon regard, la période, les responsabilités, on veut faire porter la responsabilité de cette non-prise en compte totale des travaux sur la RN 57 au Conseil Général du Doubs et à l'Agglomération du Grand Besançon. Je trouve que c'est tout de même fort de café ! Pour plusieurs raisons, parce que d'abord le Département du Doubs, lui, il est engagé à hauteur de 24 M€ pour faire la partie entre la RN 57 et la gare, le RDI, c'est tout de même pas mal ! Et que cette route, c'est une route nationale, nous, nous sommes dans une agglomération, c'est une route nationale, il n'y a aucun autre EPCI qui finance, ni aucune commune qui finance, et nous serions les seuls à financer cela. Nous n'avons donc pas, mais vraiment pas, vocation ni compétence à financer cela, mais on nous le reproche et on dit que c'est pour cela qu'on n'avance pas suffisamment. Donc ça, je crois que... moi, cela me choque particulièrement, et il n'y a d'ailleurs aucune commune qui le fait. On ne va pas demander à la commune de Châtillon, par exemple, de financer cela, pas plus à celle de Miserey ou d'École Valentin, mais on nous le reproche.

Donc je pense que cela n'est pas acceptable. D'autant plus que je vais vous redonner un chiffre tout de même, c'est que depuis 1994, au titre du Grand Besançon, nous avons financé 57,1 M€, donc je crois que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ou les structures qui l'ont précédée ont déjà très largement financé cette déviation qui, il y a quelques années, si elle avait été faite il y a une trentaine ou une quarantaine d'années, aurait été financée totalement par l'État. Donc je pense qu'on nous reproche de ne pas mettre de crédits alors que nous n'avons pas à le faire, en plus cela ne se situe pas... vous savez jusqu'où cela va, et à ma connaissance Devecey n'est pas dans l'agglomération du Grand Besançon, quand même ! Peut-être, d'ailleurs, que c'est dommage, mais enfin, quand même ! Ce n'est pas dans l'agglomération du Grand Besançon. On nous reproche donc de ne pas financer des opérations que nous n'avons pas à financer et qui, pour en partie ne sont pas dans notre agglomération, alors que nous avons déjà mis 57 millions.

Et puis en plus, moi je voudrais redire une chose, la conférence d'exécutifs qui a eu lieu à la Région, la Région a dit qu'elle mettrait 5 M€ sur la table alors que ce n'était pas prévu, mais pour engager l'ensemble de l'opération. Donc maintenant on n'engage plus l'ensemble de l'opération, on ne veut plus en engager que la moitié, donc moi je doute que la Présidente du Conseil Régional veuille engager la moitié. Je pense que dans le contexte actuel, avec les financements très lourds que doit supporter la Région, entre autres en fonction de la Ligne à Grande Vitesse, c'était un effort très très important qui était fait de la Région pour mettre 5 M€, mais à condition... c'était pour débloquer.

D'ailleurs nous avons demandé à l'Etat que l'on globalise, parce que l'accès à l'Ouest, l'accès à la gare, c'est quoi ? C'est d'une part la liaison ferroviaire Nord : 12 M€, c'est ce que fait le Département : 24 M€, et c'est ce que fait aussi la Région de Franche-Comté avec ce qu'elle a dit qu'elle va mettre, et en additionnant tout cela on arrivait quand même, je crois, à 28 ou 30 % de financement des collectivités. Mais cela n'a pas été accepté. Donc moi je crois qu'il faut que nous revoyions le Préfet, je lui dirai que, comme il l'a dit dans la presse, je suis heureux qu'effectivement on ait des crédits pour les études, mais que ce n'est pas suffisant, qu'il faut d'autre part faire des travaux provisoires, mais du provisoire qui risque de durer tout de même quelques années, pour que l'on puisse simplement continuer à circuler autour de Micropolis et puis en venant de Beure, cela ne sert à rien que vous descendiez de Mamirolle par une 2 x 2 voies pour que vous vous trouviez scotchés en bas, ça ne sert à rien ! En plus tout le monde est d'accord là-dessus, tous les maires sont d'accord là-dessus, nous avons du mal à nous faire entendre, c'est pour cela que moi je le dis tout de même encore très fortement et qu'on va demander qu'il y ait effectivement à nouveau une réunion pour faire le point là-dessus.

Il y a donc une petite avancée sur le financement des études, c'est bien, et puis je leur ai dit aussi que ce million d'euros il faut... ce n'est pas la peine de dépenser 1 M€ pour quelque chose qui ne servira à rien, en plus ! Donc il vaut mieux... les finances sont rares, moi je propose déjà 1 M€ d'économie, et mettons-le ailleurs. Parce que vous imaginez ce que cela va être, les panneaux : « attention, Côte de Morre bouchée – attention, pont de Beure embouteillé - attention, circulation bloquée à Micropolis », cela ne sert à rien ! Alors je l'ai dit à tout le monde, tout le monde, ils m'ont dit que si c'était inscrit comme cela, il faut le mettre. Voilà, il faut le mettre, 1 M€ tout de même !

Madame GELIN.

Mme GELIN.- Mon voisin va parler parce qu'il avait quelque chose à dire. Je lui laisse la parole.

M. LE PRESIDENT.- Comme vous voulez.

M. SASSARD.- Merci pour l'introduction, Catherine.

C'est une communication que je vous fais de la part de Françoise BRANGET qui n'a pas pu être là ce soir, qui est retenue à Paris.

Françoise BRANGET, Députée de la première circonscription du Doubs, se réjouit du respect des engagements de l'Etat dans le cadre des PDMI 2009 / 2014 mais déplore le désengagement des collectivités territoriales dans le Doubs concernant la mise à 2 x 2 voies de la RN 57 entre la commune de Devecey et l'autoroute A 36 alors que les clés de répartition initialement projetaient que la participation de l'Etat s'établissait à 55,89 %, celle de chaque collectivité territoriale, Région, Département, CAGB s'établissait à 8,97 %. La décision de la Région de minorer sa participation à 5 M€ et le refus du Conseil Général et de la CAGB de participer au cofinancement de cet itinéraire aboutira hélas à ne réaliser ce projet qu'à moitié, ce qui portera la participation de l'Etat à 92 % du financement de cette première tranche.

Pour compenser cette carence des collectivités locales et assurer néanmoins la réalisation de ces travaux, l'Etat investira 28 M€ dans cette première tranche.

En outre, le PDMI études a été annoncé pour la Région Franche-Comté. Parmi les quatre projets retenus au plan régional figure celui des études du tronçon qui reliera Beure à Planoise dans la réalisation du contournement de Besançon, la voie des Mercureaux. Ce qui constitue un pas de plus dans l'achèvement de cette voie essentielle au développement économique et touristique de notre région et au désenclavement de la ville de Besançon. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Comme j'ai promis de rester zen, je ne vais même pas réagir, parce que je crois que cela ne trompe personne. Je sais bien que plus c'est gros, plus ça passe, actuellement on voit des trucs énormes qui ont l'air de passer ! Mais plus c'est gros, plus ça passe ! Parce que venir se féliciter...

M. BELUCHE.- Président, Président, je suis content ce soir de voir qu'une fois de plus le ridicule ne tue pas ! Vraiment, je suis scotché par ce que je viens d'entendre ! Là, vous avez vraiment de l'audace ! Vous réalisez ce que vous venez de dire ? Je n'en suis pas certain.

M. LE PRESIDENT.- C'est Monsieur le Conseiller Général qui...

M. BELUCHE.- Non, même pas. Moi je trouve ça scandaleux !

M. LE PRESIDENT.- C'est le maire de Novillars.

M. BELUCHE.- Vous ne savez pas, Monsieur, vous ne savez pas ce que vous allez faire ? Demain, je vais aller chez vous, vous allez me payer un costard, tiens ! Je ne vois pas pourquoi vous ne me payez pas un costard, bon Dieu ! Il n'y a aucune raison ! On croit rêver, c'est Ubu Roi ici, ce soir ! Allez, arrêtez ! Ils ne savent même plus ce qu'ils disent !

M. LE PRESIDENT.- Je pense vraiment qu'oser dire cela quand on sait que notre collectivité... s'il vous plaît ! Quand on sait que nos collectivités ont mis 57 M€, nous reprocher de nous désengager alors que c'est une route nationale, qui n'est pas sur le territoire, en totalité sur le territoire de notre agglomération, quand même ! Quand on va mettre 12 millions pour financer, entre autres, 11 à 12 millions pour financer la liaison ferroviaire Nord parce que RFF ne veut pas les mettre, parce que l'Etat ne veut pas les mettre ! C'est tout de même fantastique d'avoir le culot de dire que c'est une avancée ! Quand la Région apporte 5 M€ qui n'étaient pas prévus, supplémentaires, dire que c'est un désengagement de la Région, écoutez, je ne sais pas comment la presse retranscrira cela, parce que des fois elle ne comprend pas tout.

(Rires dans l'Assemblée)

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais je le dis ! De toute façon, maintenant je parle franchement, parce que désormais je vais vous dire que je dirai les choses comme je les pense. Quand même ! Comment... enfin une certaine presse, je précise, une certaine presse, pas toute la presse, et chacun pourra suivre mon regard. Quand je pense qu'on a le culot de dire, alors que la Région met 5 M€ de plus, que la Région se désengage, non ! Tout de même, il ne faut pas exagérer !

D'ailleurs, à entendre les réactions dans la salle, je crois, Monsieur, que vos propos, ils viennent mal à propos, vraiment ! Parce que ce n'est pas comme ça... il ne faut pas non plus mêler de la politique politicienne comme cela, partout, il ne faut pas mêler la politique politicienne partout, non, ce n'est pas bien ! Ce n'est pas bien ! Parce que vous savez, celles et ceux qui vont souffrir de la non-réalisation de ces travaux, c'est tout le monde, c'est les grands bisontins de Gauche comme les grands bisontins de Droite ou comme les grands bisontins du Centre. C'est tout le monde qui va souffrir de cela. Alors là, vous avez lu ce communiqué de Madame BRANGET, bon, écoutez c'est bien.

Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Marcel FELT, pardon.

M. FELT.- Merci Monsieur le Président.

Pour compliquer encore un peu plus les choses, mais c'est vraiment un hasard de calendrier, notre Conseil municipal, hier soir, qui s'est réuni, à l'unanimité, et c'est vrai qu'on sait que ce n'est pas conforme à l'intérêt général parce qu'on a la prétention de dire qu'on le défend, tout de même, l'intérêt général, mais on a engagé aujourd'hui une action contentieuse contre la DUP, la mise à 2 x 2 voies de la nationale 57.

Alors c'est de guerre lasse, bien entendu, parce que je l'ai répété déjà 1 000 fois que j'essayais de discuter, parce que je suis un homme de consensus et de dialogue, c'est vrai que cela n'avance pas, et pour préserver l'avenir pas de la 2 x 2 voies, mais pour préserver l'avenir de l'intérêt des Miseroulets, de leur sécurité, puisqu'il s'agit d'un problème de sécurité, nous avons décidé de faire un recours gracieux dans un premier temps, mais si le recours gracieux n'aboutit pas c'est clair qu'il y a aura un recours contentieux.

Alors c'est vrai que cela ajoute encore à l'obscurité, on va dire, à cause des problèmes de financements dans lesquels je n'interviens pas, moi. Je défends aujourd'hui les entrées et les sorties de Miserey, et voilà, on arrive à un constat un peu d'échec, il faut le dire, mais le constat est celui-là.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il faut aussi, effectivement, que l'Etat puisse entendre quand un maire, comme le maire de Miserey, à plusieurs reprises, appuyé par le Président de la Communauté d'Agglomération, alerte les services pour dire : « attention, il y a un problème là, on ne pourra pas entrer et sortir de mon village », alors c'est tout de même... enfin on entrera mal et on sortira mal, c'est tout de même un vrai problème ! Eh bien moi je crois que vous avez raison, j'espère qu'on arrivera à trouver une solution. Parce que la solution, elle existe, et ce n'est pas faute de l'avoir dit, tu l'as déjà dit à de très nombreuses reprises et je trouve que c'est dommage, voilà.

M. FELT.- Je crois encore en la sagesse de l'Etat, peut-être par naïveté.

M. LE PRESIDENT.- Moi aussi.

M. FELT.- Peut-être par naïveté, mais je crois encore en la sagesse, mais il faut aujourd'hui entamer le processus qui pourrait conduire, si on obtenait gain de cause, à une catastrophe, il faut le dire. Sur le plan global c'est une catastrophe. Et accéder à la gare par une nationale qui n'a ni queue ni tête, cela n'a pas de sens, mais c'est comme cela qu'à l'unanimité nous avons décidé de continuer les choses.

M. LE PRESIDENT.- Je te comprends.
Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Il me semble que l'on devrait, dans cette Assemblée, rester au niveau du débat de fond plutôt que raisonner...

(Rires dans l'Assemblée)

M. BONNET.- Etre dans les invectives et des réactions complètement étonnantes et qui n'apportent rien au débat. Je voudrais tout de même aussi faire part de ma surprise, parce qu'en effet, la Région, à un moment donné, si j'ai bien compris, a choisi de réduire globalement sa politique en matière routière pour se recentrer sur d'autres compétences. Qu'aujourd'hui il y ait 5 millions sur le dossier, c'est une réalité, est-ce qu'elle va durer ? On verra. Ce qu'on constate, c'est que le Conseil Général ne s'engage pas sur un dossier de cette importance, donc globalement il y a tout de même une réduction de l'engagement des collectivités territoriales.

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas vrai.

M. BONNET.- Vous dénoncez suffisamment les désengagements de l'Etat dès que cela se présente, je trouve tout de même étonnante votre mansuétude vis-à-vis des engagements des autres collectivités. Je vous rejoins sur le fait que les études pour la traversée de Besançon dans le prolongement des Mercureaux arrivent enfin, cela avait été annoncé. Donc l'Etat est au rendez-vous, vous aviez douté, elles arrivent aujourd'hui, vous dites vous-même que cela fait 15 ans que cette intercommunalité existe, il y a eu des gouvernements de toutes tendances, il y a des études qui auraient pu arriver avant, il y a des choses qui arrivent, vous l'avez reconnu, mais évidemment l'Etat ne peut pas tout faire, et si les collectivités aussi ont leurs contraintes et font des choix, il faut que les collectivités assument les conséquences de leurs choix.

M. LE PRESIDENT.- Non, je ne peux pas... je ne suis plus Conseiller Général mais je ne veux pas laisser dire ici que le Conseil Général se désengage quand le Conseil Général va mettre 24 M€... enfin il y a des Conseillers Généraux ici qui peuvent le dire, 24 M€ sur le RDI ; oser dire que le Conseil Général se désengage, c'est quelque chose !

Quand la Région de Franche-Comté fait face, je ne peux pas accepter, même si je comprends bien qu'il est de bonne guerre actuellement de taper sur la Région de Franche-Comté pour des raisons qui n'échapperont à personne, mais d'ailleurs à force de taper cela finit par lasser beaucoup de monde, au passage, mais je ne peux pas accepter que l'on dise ici, de plus un Conseiller Régional que vous êtes, puisse dire que la Région se désengage alors qu'elle respecte scrupuleusement tous les engagements qu'elle avait pris et qu'en plus elle met 5 M€ sur la table ! Alors si respecter ses engagements et mettre 5 M€ sur la table, c'est se désengager, là, écoutez, je ne comprends plus !

Mais il y a ici un Conseiller Régional qui peut peut-être, lui, donner une autre version des faits, Monsieur LOYAT.

M. LOYAT.- Je donnerai la même version que le Président de la Communauté d'Agglomération. J'ajouterai tout de même que le contexte a un peu changé. "Contrat de plan Etat / Région", ça portait... il y avait un volet routier, "contrat de projets" il n'y a plus ce volet routier, il y a en revanche le PDMI. Autre élément de changement de contexte, un nombre important de nationales sont passées...

M. LE PRESIDENT.- De l'Etat au Conseil Général.

M. LOYAT.- De l'Etat aux Départements.

M. LE PRESIDENT.- Oui, cela revient au même.

M. LOYAT.- Les départements sont inégalement touchés par cela, il est vrai que le département du Doubs est beaucoup plus concerné que d'autres départements, et quand on fait la balance, parce que le Président de la Communauté d'Agglomération a parlé de l'investissement du Conseil Général du Doubs pour relier la gare nouvelle, mais il faudrait parler de ce transfert très important, donc de l'Etat aux départements, c'est la loi, et ce qui accompagne ce transfert, je crois que c'est ce qu'on appelle le décroisement. C'est-à-dire que sur les routes nationales, maintenant c'est bien l'Etat qui est pleinement, qui doit remplir pleinement ses responsabilités sur les routes nationales.

Donc ne faisons pas comme si on était dans le même contexte d'avant le transfert et dans le même contexte du contrat de plan Etat / Région. Ça, c'est le premier point.

Concernant la Région, je n'insisterai pas, également qu'il y a à la fois le Grenelle de l'environnement, et qu'il y a effectivement des orientations qui vont dans ce sens-là, mais le Président l'a suffisamment dit, je dirais que malgré les priorités, malgré les priorités pour les infrastructures ferroviaires, malgré les priorités donc dans le sens du Grenelle de l'environnement, malgré cela la Présidente de Région a effectivement mis 5 millions de plus sur la table pour débloquer, ou en tout cas pour permettre de débloquer les choses.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je n'ai pas dit que la Région se désengageait...

(Rires dans l'Assemblée)

M. BONNET.- Si vous aviez écouté, le problème c'est qu'on n'écoute pas les mots, que l'on se contente de réagir et de faire des commentaires ! J'ai dit en effet qu'il y avait eu un choix de se recentrer sur des compétences, et même en période préélectorale je reconnais que c'est bien, parfois, de se recentrer sur des compétences. Ce que je constate, c'est que le résultat, c'est qu'il y a tout de même moins d'engagements financiers sur le volet routier au niveau de la Région par rapport à ce qu'il y avait, c'est vrai, dans un autre cadre auparavant, et ce que je constate surtout c'est qu'il y a un choix du Conseil Général, vous le dites vous-même, d'aller sur d'autres projets. Soit, mais quand l'Etat fait des choix...

M. LE PRESIDENT.- Non, je n'ai pas dit ça.

M. BONNET.- C'est ce que vous venez de dire. Quand l'Etat fait des choix, on parle de désengagement. Quand les collectivités qui vous sont proches font des choix, c'est normal. Essayez d'être un peu plus cohérent et un peu plus respectueux de la réalité.

M. LE PRESIDENT.- Moi je crois qu'on ne va pas lancer le débat là, parce qu'on ne va pas être d'accord là-dessus. Vous savez, je crois qu'ici, la particularité des élus de cette salle, c'est que la plupart sont maires ou adjoints dans les communes, et qu'ils sont tous, comme le Président, très inquiets des réformes institutionnelles et des réformes de la fiscalité. Nous sommes tous très inquiets. Alors je veux bien... parce qu'il faut tout de même un certain cynisme pour dire que l'on va peut-être nous priver... j'ai entendu un membre du gouvernement important qui disait l'autre matin à Télé-Matin à 8 heures, qui disait qu'il fallait effectivement que les collectivités fassent des efforts, concentrent leurs efforts, fassent encore des économies pour financer effectivement des nouvelles charges, et que dans le même temps on va nous priver d'un certain nombre de nos ressources. Mais ça, j'ai promis qu'on aurait un débat qui aura lieu bientôt sur les réformes institutionnelles et on lancera aussi une réflexion plus grand public d'ailleurs là-dessus entre la Ville et l'Agglomération dans très peu de temps, dans quelque temps, on aura l'occasion d'en reparler.

Mais ici tous les élus savent ce que c'est, après, vous ne voulez pas entendre, moi j'ai entendu un certain nombre de choses, vous dites que ce n'est pas vrai, mais tant mieux, on accepte votre rectification.

Cela étant dit, est-ce qu'il y a d'autres interventions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. C'était donc une information.

Ensuite. Donc vous devez m'autoriser à poursuivre la discussion. C'est ça, vous m'autorisez à poursuivre.

M. CONTOZ.- On t'encourage.

M. LE PRESIDENT.- Pardon ? Vous m'encouragez même. Bien, merci Pierre.

Alors ensuite 2.2.

Rapport n°2.2 – Rapport d'activité 2008 du délégataire du service public de transport urbain
--

M. GUYEN.- Rapport d'activité 2008 du délégataire du service public de transport urbain. Je précise tout de suite que c'est sans incidence budgétaire.

Donc les dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service.

Je rappelle que ce contrat a été signé en 2005 et s'achève en juin 2010. Donc vous avez tous pris connaissance de la synthèse du rapport d'activité 2008 de KEOLIS Besançon. Je dois préciser qu'il n'y a pas, comme nous sommes dans une année de transition, il n'y a pas eu de modifications notables du service et que le résultat global de l'exercice du délégataire est en forte régression (-23 %) pour atteindre 1 210 600 € hors taxes en 2008 contre 1 579 700 en 2007. Le résultat représente 4,02 % du total des produits d'exploitation, recettes commerciales, contributions à l'autorité organisatrice plus autres contributions publiques, plus provisions, contre 5 en 2008, contre 5,36 en 2007, et 3,94 en 2006. Cette réduction du résultat s'explique de la manière suivante : les charges d'exploitation ont été contenues avec une hausse limitée à 3,5 dont 1,5 % imputables à la forte hausse des carburants. Enfin, une faible évolution des recettes par rapport aux années précédentes liée notamment à la grève de mars 2008 et au gel des tarifs de septembre 2008.

Vous êtes invités à examiner le rapport d'activité de la Délégation de Service Public du transport urbain. Président.

M. LE PRESIDENT.- Oui, merci.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas.

S'il n'y a pas de remarque, je n'en vois pas, on passe au rapport suivant, le 2.3, avenant n° 12 de la délégation...

Rapport n°2.3 – Avenant n°12 à la Délégation de Service Public

M. GUYEN.- Donc toujours sans incidence budgétaire.

Ce rapport propose la passation d'un avenant 12 à la Délégation de Service Public de transport urbain afin d'éviter de prendre en compte l'arrêt de la publication par l'INSEE des valeurs de certains indices constitutifs de la formule d'actualisation et de la contribution financière forfaitaire, mais également pour intégrer le remplacement du RMI par le « RSA Socle » pour l'attribution des abonnements « SESAME Demandeurs d'emplois ».

Ces évolutions de la Délégation de Service Public n'entraînent pas de modifications de la contribution financière forfaitaire versée par le Grand Besançon à KEOLIS.

Donc on vous demande de vous prononcer sur le projet d'avenant n°2 au contrat de la Délégation de Service Public de transport urbain et d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport suivant.

Rapport n°2.4 – Projet d'évolution de la tarification Evolis Ville

M. GUYEN.- Projet d'évolution de la tarification d'Evolis Ville, toujours sans incidence budgétaire en fonctionnement.

Le service GINKO « EVOLIS Ville » est un service de demande dédié à la personne à mobilité réduite résidant sur le périmètre du Grand Besançon et exploité dans le cadre de la Délégation de Service Public 2005 / 2010. Ce service dispose d'une tarification et d'une gamme tarifaire différente de celle du reste du réseau GINKO.

Afin de rentrer en conformité avec la loi de 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », et en conformité avec le schéma d'accessibilité approuvé par le Conseil de Communauté en février 2009, il est proposé que ce service adopte des tarifs et l'ensemble de la gamme tarifaire du réseau GINKO classique à compter du 1^{er} janvier 2010. L'incidence qui sera marginale sur ces recettes commerciales annuelles est estimée à une perte d'environ 10 500 € sur 8 600 000 € de recettes. Donc on vous demande de voter cette tarification au 1^{er} janvier 2010.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Donc c'est une petite perte de recettes mais qui est quand même minime et pour une bonne cause.

Jean-Marc ?

Pas de remarque.

C'est adopté.

Rapport n°2.5 - Avenants au marché d'extension du dépôt de Planoise

M. GUYEN.- Donc là les travaux d'extension du dépôt GINKO de Planoise sont en cours et font l'objet d'un marché global qui s'élève à 1 864 132,11 €. Il est donc proposé de passer trois avenants au marché pour tenir compte d'adaptations techniques issues de la modification du projet (local de stock pièces détachées, modification des fosses pour le lot n°3, désenfumage du hall n°4) et des travaux supplémentaires sur la partie charpente métallique, motorisation des portes sectionnelles, balisage de la fosse, châssis de désenfumage), et de moins values.

Ces travaux supplémentaires d'un montant de 41 021,69 € cumulés à ceux déjà réalisés représentent un montant de 81 055,29 € qui augmente la masse initiale des travaux de plus 4,2 % sans toutefois modifier l'autorisation de programme votée le 18 décembre 2008.

Donc on vous propose d'approuver... la commission d'appel d'offres, pardon, a donné un avis favorable sur les avenants que je viens de vous citer, et donc on vous demande d'autoriser le Président à signer les avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ce n'est pas des dérapages, ce sont des choses qui avaient été oubliées par le maître d'œuvre, et des choses qui ont été imposées par l'inspection du travail. Donc ce n'est pas une dérive, ce sont des choses supplémentaires.

Il n'y a pas de remarque ?

C'est adopté.

Rapport n°2.6 - Mise en œuvre d'un service d'auto-partage pour le Grand Besançon
--

M. GUYEN.- C'est un projet qui a été initié par un groupe de travail associant la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Délégation Régionale de Franche-Comté de l'ADEME.

Il s'agit d'un appel à coopération partenariale visant à créer une structure ad hoc pour le lancement et la gestion d'un service d'auto-partage à Besançon.

Ce projet s'inscrit comme une solution complémentaire de mobilité urbaine durable. L'auto-partage est un outil permettant d'emprunter une voiture pour une durée courte par plusieurs utilisateurs autorisés. La forme juridique la plus adaptée permettant l'intervention de la sphère publique est la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Le soutien de l'Agglomération au fonctionnement de ce service qui devrait s'équilibrer à compter de la quatrième année d'exploitation serait pour le Grand Besançon de 15 000 € par an sur 4 ans, sachant que la première année il y a un droit d'entrée à la SCIC de 10 000 €. Donc la date de mise en service est prévue pour fin 2009, avec constitution de la SCIC durant le dernier trimestre 2009.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la mise en place d'un service d'auto-partage dans l'agglomération du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Vas-y, Raymond.

M. REYLE.- Je suis étonné du chiffre, « réduire le taux de motorisation, une voiture partagée remplace 8 à 15 voitures », ça me paraît beaucoup, je ne sais pas si...

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis pas encore un grand spécialiste de l'auto-partage, mais Nicole WEINMAN peut peut-être nous répondre.

Mme WEINMAN.- Dans les autres villes où ce service existe déjà, on a mesuré qu'effectivement une voiture pouvait, quand évidemment la vitesse de croisière est atteinte, remplacer 15 véhicules, c'est répondre à 15 besoins par jour, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Tout ce que nous vous proposons là, c'est... bon, souvent on dit que nous innovons. Là, pour être franc, on n'innove pas, c'est quelque chose qui fonctionne déjà bien dans d'autres villes et qui fonctionne bien avec des démarrages... il y a une montée en puissance, et généralement, en principe, au bout de 3 ans c'est un système qui s'autofinance et qui ne coûte plus rien. Je dis bien "en principe", c'est ce qu'on a constaté dans d'autres villes.

Je fais toujours très attention à ce que je dis publiquement, comme cela, pour ne pas que l'on me dise après « vous l'avez dit », voilà.

Donc c'est un système qui se développe dans beaucoup de villes, on n'est pas la première ville à le faire, et je crois qu'où c'est mis en place c'est très apprécié, c'est plutôt bien. Donc cela doit correspondre... les spécialistes de l'Agglomération et de la Ville ont regardé cela, donc ils l'ont validé, moi je ne peux pas te dire plus, je pense que c'est ça.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y a pas de remarque.

C'est donc adopté.

On va passer maintenant au point suivant.

Rapport n° 2.7 – TCSP : vérification de la faisabilité du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway

Rapport n°2.8 – TCSP : faisabilité du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

M. LE PRESIDENT.- TCSP : vérification de la faisabilité du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway dont on parle beaucoup actuellement. Vous avez vu qu'il y avait un rapport supplémentaire, il vous a été adressé, et qui tient compte d'un certain nombre de choses, avant de passer la parole à mes deux amis, puisque lorsque nous avons prévu ce dossier-là nous ne nous doutions pas que je recevrais à 23 h 29 le 2 octobre, c'est-à-dire 31 minutes avant la fin du délai de recours, un mail sur ma boîte mail pour me dire qu'il y avait un souci. On ne pensait pas cela. Mais enfin, j'ai donc demandé qu'on adapte cela, puisque tout doit être fait dans la plus parfaite transparence, il y a une réunion qui s'est tenue en préfecture le 5 octobre pour échanger sur les remarques qui ont été faites sur ce projet de tramway, et j'ai simplement dit, et il se trouve qu'aujourd'hui j'étais, je vous l'ai dit, au Ministère de la Culture, entre autres j'ai rencontré Michel CLEMENT qui est le Directeur de l'architecture et c'est lui qui a signé la lettre au Préfet, et je lui ai dit qu'il aurait été bien si nous avions été informés auparavant, d'une façon aussi formelle. Puisque ce que je voudrais quand même rappeler c'est un certain nombre de choses, et ensuite on aura le débat tout le temps qu'il faudra, c'est que le projet de tramway, il a été... ce n'est plus un projet, il a été adopté ici le 18 décembre 2008, il y avait eu 3 ou 4 votes contre, des abstentions et des refus de prendre part au vote, mais il a été adopté à une large, très très large, majorité. Donc nous n'en sommes plus dans la question « on fait ou on ne fait pas ? ».

A cet instant j'avais pris des engagements qui sont toujours d'actualité, à savoir de rester dans une enveloppe financière de 200 plus ou moins 10 millions, 200 plus ou moins 20, et j'avais pris l'engagement, que je renouvelle ce soir ici, que s'il advenait que nous débordions de ces engagements-là, je reviendrais devant l'Assemblée pour représenter ce projet et pour que nous puissions prendre des décisions si nécessaire. Tout cela n'a pas changé.

Au mois de mars de cette année nous avons répondu à un appel à projets. Un appel à projets du gouvernement. Un appel à projets du Ministère de Monsieur BORLOO dans le cadre de la loi Grenelle pour mettre en place ici, à Besançon, un mode de transport en commun non polluant à grande capacité qui s'appellerait un tramway. Nous avons remis... je crois que c'est le 31 mars, c'est ça, le dossier ? Enfin c'était fin mars. Nous avons remis, j'ai personnellement, pour être sûr que cela ne se perde pas, remis le dossier à Monsieur le Préfet.

Ce dossier avait été auparavant étudié d'une façon très précise par l'ensemble des services de l'Etat, c'était un dossier comme ça, il y a eu des dizaines et des dizaines de réunions. Entre parenthèses, ce dossier signalait bien, dans sa page 167, une alimentation électrique par des LAC (des Lignes Aériennes de Contact), c'est quelque chose qui n'a jamais été caché. Ce dossier analysé par les services de l'Etat a reçu un accueil très favorable du Préfet qui l'a transmis avec un avis favorable. Ce dossier a été ensuite analysé par une commission ad hoc Ministère de l'Environnement et des Transports par les services de Monsieur BORLOO qui l'a trouvé performant et même exemplaire ; je reprends les termes de la réponse qui nous a été faite. C'est pour cela d'ailleurs que l'Etat, et j'avais dit à cet instant, fidèle à ma proposition de dire que quand les choses allaient c'était bien, qu'à cet instant l'Etat nous a accordé une somme de 30,1 M€.

Parallèlement à cela, la Ville de Besançon a dit : le FEDER 0,9 millions, ça fait 31 millions, et qu'elle mettait donc 20 M€ de subvention, il reste donc encore un certain nombre de subventions, 10 millions de subvention qui restent à trouver, entre autres en négociation avec la Région de Franche-Comté.

Donc ce rapport est revenu avec un avis favorable du Ministère de l'Environnement et des Transports, et donc on a continué à travailler. J'ai été, c'est vrai, très surpris de recevoir... enfin je ne l'ai vu que le lendemain, matin parce que le vendredi soir, à 23 h 29, je n'étais pas couché, mais je n'ai pas regardé mon mail arriver, et donc on m'a apporté par courrier spécial, porteur spécial, le lendemain une lettre que je n'ai pas pu recevoir, d'ailleurs, parce que je n'étais pas là, à la Ville, ou alors ça a dû être à l'Agglomération, enfin peu importe. Mais je ne veux pas faire dans le formalisme.

Que dit cette lettre ? Cette lettre de Monsieur le Préfet qui correspond à la lettre qui a été envoyée par Michel CLEMENT de la DAPA, Directeur de l'architecture et du patrimoine, elle dit qu'il y a un problème non pas sur le projet de tramway en lui-même, mais qu'il y a un problème sur l'alimentation dans le centre-ville avec la traversée du centre-ville par des Lignes Aériennes de Contact, partant du fait que ces Lignes Aériennes de Contact, devant la préfecture, dans le virage de la préfecture et dans la rue de la préfecture, seraient d'un aspect inesthétique ainsi que dans la Grande Rue et sur la Place du 8 septembre que je continue à appeler quelquefois Place Saint-Pierre, et qu'un accrochage de façade n'était pas envisageable.

Donc moi, ce que je veux vous dire, c'est que j'ai pris acte de cela, je vais rencontrer... cela ne remet donc pas en cause ni le tracé, ni le projet, j'ai donc pris acte de cela et j'ai dit à Monsieur CLEMENT que je souhaitais en rediscuter avec lui pour que l'on m'explique d'ailleurs pourquoi dans d'autres villes ce qui était fait, par exemple à Strasbourg dans la place de l'Ellipse qui est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, le tramway passait au milieu de la place avec des LAC, bon, c'est donc un site protégé au moins autant que la Grande Rue, c'est un site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, que des places à Bordeaux, entre autres la place des Quinconces, qui est une place très célèbre à Bordeaux, était aussi traversée par ce mode de transport électrique, mais que nous allons essayer de trouver d'autres solutions, on va donc... j'ai demandé à mes services d'étudier, à nos services, d'étudier d'autres modes d'alimentation qui sont assez restreints.

Donc les autres modes d'alimentation, quels sont-ils ?

Il y a l'alimentation par le sol, c'est-à-dire deux rails et un rail au milieu qui permet d'amener le courant. Cela fait donc trois rails au sol, trois saignées dans le sol. Sachant que dans la Grande Rue, comme la Grande Rue est assez étroite, qu'il y a donc, c'est prévu, vous le savez, un sas, qu'il faut donc ce qu'on appelle... là on décroisait les politiques, mais là il faut décroiser les rails. Il faut donc faire un autre circuit parallèle à quelques centimètres, ce qui fera donc trois autres rails supplémentaires, ce qui ferait donc six rails dans la Grande Rue. Ce qui est quand même... il va falloir... oui, parce que comme on est en sas, le courant, on ne peut pas utiliser les mêmes rails quand le courant passe dans un sens, il faut qu'il passe dans l'autre, me disent les techniciens. Donc ça, c'est à l'étude, ça s'appelle l'APS, c'est l'Alimentation Par le Sol, c'était d'ailleurs tellement vrai qu'on avait d'ailleurs demandé dans le cahier des charges que l'on puisse utiliser éventuellement cela.

Deuxième possibilité qui existe, c'est une alimentation par capacité. Les techniciens, il y en a quelques-uns ici, ils savent ce que c'est que la capacité, c'est des condensateurs, mais là, c'est des super-supercapacités, et super-supercondensateurs qui emmagasinent de l'électricité et qui, arrivés dans une partie où il n'y a plus de LAC, de Lignes Aériennes de Contact, fournissent l'énergie, se rechargent éventuellement dans les stations, et ensuite, lorsqu'on arrive en bout de parcours, les capacités étant un peu vides, bien sûr, on remonte les lignes de contact et on repart. Ce système-là est développé actuellement par ALSTOM, comme le premier d'ailleurs est développé par ALSTOM. Il est en test à Paris sur le boulevard des Maréchaux. Il y a une autre société qui est une société espagnole, qui s'appelle la société CAF, qui est en train de le tester à Séville.

Troisième moyen, il y a la possibilité de mettre des batteries. Mais les batteries, cela a une autonomie très limitée, c'est un système qui existe à Nice, c'est environ 300 mètres. Or, ce que l'on veut nous imposer, mais qui est peut-être négociable, c'est plus de 300 mètres, c'est 800 mètres. De plus, les batteries c'est un coût d'entretien assez important, c'est aussi assez important en termes de maintenance. C'est donc une autre solution que j'ai demandé qu'on étudie.

Il y a aussi une autre solution qui sera certainement la meilleure dans quelques années, c'est la pile à combustible, mais là, la pile à combustible, on ne sait pas dans combien de temps ce sera opérationnel. Certains disent 4 ans, d'autres disent 10 ans, enfin en tout cas ce n'est pas tout de suite.

Voilà donc où nous en sommes aujourd'hui par rapport au tramway. C'est pour cela que j'ai demandé que l'on modifie les rapports, puisqu'effectivement il n'est pas question d'aller trop loin dans le projet tant que nous n'aurons pas levé ces obstacles-là. Je ne vais pas... on devait normalement commander... nous sommes en procédure d'acquisition des voitures, j'en dirai un mot tout de suite, des tramways, on ne va pas les commander tant qu'on ne sait pas encore si c'est possible de passer à cet endroit-là et comment. Donc oui, cela va prendre du retard. Certains s'en réjouissent en disant : « Le maire, qu'est-ce qu'il va être ennuyé, dit donc, ça va se télescoper avec les élections municipales ! Oh là là, chic chic ». Le maire, il est zen parce que... Monsieur OMOURI dit oui, ben oui, cela vous arrange, vous ! Ça vous arrange, mais vous savez, moi j'essaie d'être un peu au-dessus de cela, moi j'essaie de voir avant tout l'intérêt des Bisontines et des Bisontins, de ne pas ramener cela simplement à quelques échéances électorales, de voir l'intérêt des Bisontines et des Bisontins et puis de faire en sorte que cette ville continue à bouger.

Et puis comme je l'ai aussi dit, puisqu'actuellement on m'interroge beaucoup là-dessus, j'ai encore dit à une journaliste que j'ai rencontrée hier matin, c'est que vous savez, quand vous êtes maire, il y a deux solutions, Monsieur OMOURI, ou vous êtes un maire qui veut vivre peinarde, tranquille, vous ne faites rien, vous êtes tranquille, vous n'êtes pas ennuyé, pas de bruit, tout le monde est d'accord, tout le monde est beau, tout le monde est gentil, circulez, il n'y a rien à voir ! Et vous arrivez en fin de mandat, tout s'est bien passé, sauf que vous n'avez pas avancé. Et puis il y a un autre type de maire qui dit : « je sais que ça ne va pas être facile, je sais que... même si les uns et les autres, et j'ai là les documents, vous m'avez tous dit que ça n'allait pas assez vite, vous avez même mis dans vos programmes électoraux qu'il fallait en faire un : « Alors, qu'est-ce qu'on attend ? »

Bon, je sais que cela ne va pas être facile pour moi, je vais avoir des critiques, mais je vais vous dire, je préfère qu'on dise, lorsque je ne serai plus maire, dans une trentaine d'années...

(Rires dans l'Assemblée)

M. LE PRÉSIDENT.- Que l'on dise... non, je vous rassure, vous verrez dans la presse, dans un grand journal qui s'appelle Le Monde, il y aura une page sur Besançon, l'Agglomération, deux pages le mardi 20 prochain, j'ai donc dit, et c'est aussi dans un autre journal qui est paru sur Besançon, que je ne ferais pas quatre mandats, je m'arrêterai un peu avant, à trois, donc ce n'est pas un scoop puisque je l'ai dit. Mais je préfère donc que l'on dise : « *Qu'est-ce qu'il a eu - ne le retransmettez pas, Messieurs de la presse - comme emmerdes, mais au moins il a fait bouger la ville, il a fait bouger l'Agglomération, les grands bisontins sont plus heureux* ». Donc moi, je préfère effectivement peut-être être un peu moins tranquille mais que les choses bougent pour l'Agglomération du Grand Besançon. Cela ne veut pas dire que l'on fera n'importe quoi puisque je vous ai dit tout à l'heure que j'ai pris des engagements ici devant vous, ces engagements, je les tiendrai. Nous allons étudier cela, s'il y a des impossibilités je reviendrai près de vous vous le dire, vous dire la vérité, et nous prendrons ensemble les décisions que vous aurez envie de prendre, que nous aurons envie de prendre. C'est comme cela que je vois les choses.

Il y a donc une difficulté qui n'est pas mineure, c'est une difficulté, ça me surprend un peu qu'on ne me l'ait pas dit, alors on me l'a peut-être dit d'une façon orale, mais qu'on ne nous l'ait pas dit, qu'on ne l'ait pas écrit. Maintenant, on me l'a écrit, même si les délais sont un peu courts, si ce n'est pas arrivé au bon endroit, je ne vais pas pinailler là-dessus, et puis si on peut trouver d'autres solutions on fera d'autres solutions, sinon on en rediscute. Mais que ceux qui se réjouissent déjà en se disant que cela va se télescoper avec les élections municipales, qu'ils se détrompent... ne vous sentez pas accusé, je n'ai pas dit que c'était vous, Monsieur OMOURI, je ne vous ai pas interpellé, j'ai dit que ceux qui se réjouiraient ne se réjouissent pas trop vite parce que de toute façon moi je ferai les choses dans la plus parfaite transparence. C'est donc pour cela que ces rapports-là ont été modifiés et que je ne vous demande pas de m'autoriser à aller en phase projet, je vous demande de m'autoriser à ne signer en tranche ferme que les études qui vont me permettre d'avancer pour trouver des solutions au problème posé, point barre.

Quant aux véhicules, on a dit : « Le maire, il a parlé d'ALSTOM », tout de suite, bon, ALSTOM c'est une usine dans une ville sympathique, avec un maire sympathique. On a dit oui, mais alors, l'emploi local ? Alors, je voudrais dire quand même à toutes celles et ceux qui sont ici que le Maire de Besançon et le Président du Grand Besançon veut toujours favoriser l'emploi local, bien qu'il y ait tout de même quelque chose qui s'appelle les appels d'offres, les consultations, et que cela doit être fait au niveau européen, et ne comptez pas sur moi pour aller me mettre en contradiction avec la réglementation européenne. Je sais qu'il y en a qui, actuellement, se croient tout permis, de faire tout et n'importe quoi, plus c'est gros, plus ça passe ! Moi je ne suis pas comme cela, je respecterai strictement la réglementation. Bien sûr que je veux développer l'emploi local, mais il faut que ce soit compatible avec les règles des marchés, et tout cela est étudié de façon très précise et on ne fait pas n'importe quoi. Je n'ai pas, moi, la possibilité de faire... alors en plus cela ne servirait à rien de lancer des appels d'offres si on sait d'avance ce qui sera fait. En plus ce ne serait pas bon pour la concurrence. Voilà ce que je voulais vous dire. Je m'excuse d'avoir été... je répondrai bien sûr à toutes vos questions, je vais d'ailleurs recevoir les gens d'ALSTOM pour leur expliquer les choses, et donc modifier le rapport pour effectivement ne pas s'engager dans des dépenses qui ne serviraient à rien. Voilà tout simplement, très simplement où on en est, c'est une difficulté comme il y en a dans... je ne veux pas dire dans toutes les villes de France qui font des tramways, mais je crois même que je peux le dire, que partout il y a des difficultés et je le sais, et ce n'est pas facile mais il faut le faire. Parce que vous savez, on a des discours tout à fait... on entend au plus haut niveau de l'Etat, à juste titre d'ailleurs, qu'il faut avancer, la taxe carbone, le Grenelle 1, le Grenelle 2, bientôt le Grenelle 3, et puis après il faut trouver les solutions. Je rappelle tout de même que les bus, dans la Grande Rue, c'est à terme, je crois en 20 ans, 300 000 tonnes de CO₂ d'économisées tout de même ! Ce n'est quand même pas rien ! Alors on peut parler de taxe carbone, et d'ailleurs, au passage, vous avez vu que les collectivités, on va payer un petit peu, la taxe carbone, bon, c'est un autre sujet, mais c'est des centaines de milliers de tonnes de CO₂ en moins dans l'atmosphère quand même.

Voilà, et maintenant je passe la parole pour faire le bilan technique, puisque Jean-Claude ROY doit être dans le train, je pense, parce qu'il revient d'un voyage et je crois que son avion a eu du retard, il pensait bien être là, et ensuite Gabriel BAULIEU vous parlera de l'aspect financier parce que, et je terminerai par cela, il ne nous a pas échappé qu'il y avait une crise dans ce pays, dans ce monde même, qu'il y avait une crise, que le Versement Transport pouvait rendre un peu moins que ce qui était prévu. Je ne parle pas même du montant de la TP, cela n'a jamais été financé par la TP. Et donc Gabriel BAULIEU, Marie-Odile et moi-même avons demandé aux services de retravailler sur l'hypothèse dégradée pour voir même si avec les conditions que vous exposera Gabriel, en conditions dégradées, avec une chute du Versement Transport, tout cela passait quand même. Parce que je vous ai dit que je ne voulais pas m'engager... je relisais tout à l'heure mes interventions ici, dans ce Conseil d'Agglomération, je ne veux pas m'engager dans une direction pour me planter. J'ai donc demandé aux services de retravailler là-dessus, et je remercie Marie-Odile, Gabriel et les services qui ont travaillé là-dessus, pour voir comment, en hypothèse très sévèrement dégradée, cela passait ou cela ne passait pas, et ils vous donneront le résultat dans quelques instants. Voilà, mon cher Yves, c'est à toi.

M. GUYEN.- Le présent rapport 2.7 modifié 2.8 expose les différentes études et démarches engagées, voire terminées, qui permettent de vérifier une nouvelle fois la faisabilité technique et financière du projet de la première ligne de tramway du Grand Besançon.

Je rappellerai que les études menées depuis 2008 se résument à l'exploitation de l'ensemble du réseau de la circulation et de stationnement, la définition de l'insertion urbaine et l'affinement du tracé, l'exploitation voie unique, vitesse commerciale, sécurité, l'urbanisme : les projets connexes, la vie de la cité, le centre de maintenance prévu au terminus ouest de la ligne, le planning des travaux et la préparation des chantiers, et en complément de ces études ont été réalisées par ailleurs les études de prolongements ultérieurs vers Châteaufarine et les possibilités de connexion à long terme à la croix ferroviaire et la mise en place des moyens de communication, de gestion documentaire électronique, d'assistance juridique, d'assurances, de portage foncier, le recueil des données techniques complémentaires comme les auscultations d'ouvrages, les études géotechniques, les reconnaissances des caves dans le centre historique.

D'autre part, il y a eu des démarches administratives qui sont en cours pour qu'on se dirige vers une Déclaration d'Utilité Publique à l'automne 2010. Les premiers contacts également ont eu lieu pour les acquisitions foncières, les dossiers de subvention qui ont été favorablement reçus, les opérations de dévoiement des réseaux conformément à la délibération de juin 2009 avec les différents gestionnaires de réseaux et les autres démarches qui sont en cours (état non exhaustif) telles que l'Observatoire du TCSP, la Commission d'Indemnisation Amiable, et là, on se dirige vers le suivi financier et budgétaire.

M. LE PRESIDENT.- Merci Yves.
Gaby.

M. BAULIEU.- Sur le suivi financier et budgétaire, le Président a bien planté le décor il y a un instant, et les éléments de l'analyse à laquelle nous nous sommes livrés, vous les avez dans votre rapport. Il y a deux volets de travail, il y a le travail qui a été fait sur le dossier en tant que tel, sur le projet, donc vous avez tout d'abord, dans ce dossier, l'état des marchés notifiés, les consultations en cours et à venir, donc à titre d'information, et puis vous avez surtout, donc toujours sur la même page, la recherche des pistes d'économie sur tous les postes, et c'est ce qui est fait dans l'approche plus précise de ce projet, et vous avez donc un certain nombre de pistes d'économie qui ont été mises en évidence et dont la liste apparaît en bas de la page 125.

A partir de tous ces éléments et comme l'indiquait le Président, compte tenu du contexte parce que nous en avons déjà largement parlé tant lors du débat d'orientations budgétaires que du budget, le contexte économique général est moins favorable, chacun souhaite que cela soit passager mais il convient d'être attentifs, nous avons dit à l'époque que nous le serions, nous avons indiqué, je le rappelais tout à l'heure, que s'agissant de la Taxe Professionnelle il fallait la regarder de manière différente puisque nous avons cet effet retard sur 2 ans. Sur le Versement Transport, bien évidemment, c'est plus directement connecté sur la conjoncture puisque lié au versement mensuel des rémunérations. Et dans le courant de l'été nous avons eu quelques clignotants qui se sont allumés dont on ne peut pas dire d'ailleurs, à ce jour encore, si c'est une tendance effectivement au ralentissement, un ralentissement prononcé de la recette des versements transport, ou s'il y a un effet différé de paiement puisque les URSSAF, vous le savez, ont des recommandations, et elles seront sans doute fort bien venues, donc d'être attentives aux situations des entreprises et accorder des délais de paiement si elles le souhaitent, donc nous n'avons pas, à l'heure qu'il est, les moyens de mesurer cela, mais nous enregistrons donc à ce jour un petit retard dans l'encaissement du Versement Transport par rapport au tableau de marche prévu de cet exercice 2009.

Donc il s'agissait pour nous, tout simplement, de faire notre travail de suivi de ce projet à l'aune de cet indicateur et puis toujours dans un souci prospectif. Alors pour ce faire, bien évidemment, nous avons travaillé sur la base de nos conclusions de l'an dernier, c'est ce qui vous est rappelé également dans le rapport, le Président d'ailleurs l'a dit tout à l'heure, vous savez que ce projet de Transport en Commun en Site Propre a vocation, c'est notre projet, à être financé exclusivement par l'augmentation du Versement Transport, passé progressivement de 1,05 à 1,80 passant par l'étape 1,30. Donc c'est un élément directeur de notre approche financière. Nous avons procédé à de nombreuses simulations et c'est ainsi que nous étions arrivés à la conclusion du 18 décembre 2008 d'une cible d'opérations valeur juin 2008 de 200 millions plus ou moins 20 M€, et avec une indication, c'était le sens du vote du 18 décembre, à 210 millions.

Voilà, la ressource autonome, ce montant d'engagement et puis le recours également aux subventions rappelées il y a un instant et dont on sait aujourd'hui que l'essentiel est acquis et le solde normalement en passe de l'être. Sur le plan des subventions, le contrat apparaît rempli ou en passe de l'être, encore une fois, et sur le plan du montant de l'opération, eh bien il s'agit sans cesse d'affiner, cela fait partie des éléments que vous avez dans ce rapport également, où, sur des éléments comme les coûts d'entretien renouvellement des biens, entre l'évaluation fin 2008 et actuellement, il y a donc un écart qui est non négligeable de 13 M€ parce que les choses ont été approchées beaucoup plus finement, donc c'est ainsi que les choses progressent. Ce qui nous a conduits à travailler sur une hypothèse d'engagements financiers inchangée, toujours par référence à cette valeur juin 2008, et nous l'avons fait en tenant compte d'une hypothèse, d'une éventuelle dégradation de notre ressource financière, puisque sur la base de nos prévisions de progression du Versement Transport à 2,5 % par an les choses passaient normalement, vous le savez, et donc nous avons travaillé sur une hypothèse de dégradation, vous l'avez dans la page 127, à moins 1,5 % de recette de Versement Transport en 2009 et une stabilisation à 0 % en 2010 et une reprise à 5 en 2011 pour retrouver le rythme de 2,5 à compter de 2012.

Voilà l'hypothèse dégradée sur laquelle nous avons travaillé et qui conduit à une conclusion, vous l'avez dans le rapport, ce n'est donc pas la peine que je m'éternise sur le sujet, qui, compte tenu des ajustements sur le projet tels qu'ils sont dans ce rapport, qui, compte tenu également des marges qui restaient encore dans nos simulations de l'année précédente, laisse apparaître, c'est résumé d'ailleurs dans un schéma qui apparaît à la page 130 du rapport, donc une autonomie financière confirmée du projet dans ces conditions-là, avec, c'est ce qui est représenté sur ce schéma, la période de constitution nette de provisions, de consommation, de libération nette de provisions et ensuite de recours à l'emprunt, et sur la période il y a une brève période, en 2015, de légère subvention nécessaire qui, d'ailleurs, ne résulte que d'une nécessité de financement de trésorerie liée aux opérations d'ordre d'amortissement.

Voilà sur ces bases dégradées les conclusions auxquelles nous arrivons aujourd'hui. Donc sur ces bases-là, dans ce contexte-là, sur la base du prix indiqué, sur la base des subventions acquises ou en passe de l'être, donc l'opération, financièrement, est réalisable, c'est ce que notre ajustement, notre vérification, nous donne comme résultat aujourd'hui sur la base des indications que je viens de rappeler.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci.

J'ouvre le débat par rapport à cela puisque je crois avoir déjà beaucoup parlé. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport... donc vous avez pu voir que malgré la dégradation, la simulation de dégradation, tout cela restait dans les clous, et je le redis encore une fois, si cela venait à se modifier, effectivement je reviendrai devant vous et nous en reparlerions et nous déciderions ensemble.

Oui, Monsieur GONON, Monsieur LIME.

M. GONON.- Vous le savez, depuis 2008 nous exprimons de fortes craintes sur la capacité de l'Agglomération à financer ce TCSP. Nous avons essayé d'attirer votre attention à l'automne 2008 et au printemps 2009 sur les risques que la crise économique faisait peser sur le rendement du Versement Transport, et j'étais très inquiet, je l'avais dit à Gabriel BAULIEU, quand il disait : « Je ne sais pas mesurer les conséquences de cette crise sur ce fameux rendement de transport », vous l'aviez écrit, je crois, à l'époque aussi. Je suis heureux de noter que vous avez, pendant l'été 2009, repris ces calculs et que vous avez conclu, chiffres à l'appui, qu'il était, selon vos propres termes, fortement dégradé et ce de façon cumulative et durable.

Alors j'aimerais revenir quelques instants sur l'équilibre financier du dossier avec les nouveaux chiffres en notre possession. A l'automne 2008 et au printemps 2009 nous étions sur une base 2014 de 235 millions, coût total de l'opération. Avec comme contrepartie 60 millions de subventions, 98 millions d'emprunt et par déduction 77 millions de Versement Transport, cagnotte plus rendement dans les années qui venaient. A l'automne 2009 vous maintenez le chiffre de 237 millions, donc 235 / 237 valeur 2014, les subventions seraient toujours de 60 millions, mais j'ai entendu un chiffre de 118 M€ d'emprunt, ce qui veut dire une augmentation de 20 millions, et par conséquent une diminution du Versement Transport de 20 millions.

A partir de cette ventilation j'ai essayé de reconstituer le coût final global de cette opération TCSP / tramway en intégrant un certain nombre de coûts qui ne figurent pas dans vos chiffres publiés dans le document aujourd'hui. 60 / 118 et 57, j'ai rajouté également 24 M€ qui figurent dans les budgets eau et assainissement de la Ville pour 9 millions, la Ville de Besançon, 9 millions au budget eau et assainissement et 15 millions dans les divers travaux de voirie. J'ai pris en compte également, sur une base d'un principe de précaution, les 10 M€ qui risquent d'être générés par ce changement de mode d'alimentation qui est en cours d'étude actuellement. Et puis finalement j'ai encore rajouté une somme que vous n'aimez pas ajouter mais que moi j'ajoute toujours dans un coût d'opération, qui sont les intérêts des emprunts, de ce fameux emprunt, que j'ai estimés sur une base de 25 ans à 3 %, remboursement annuel, échéance annuelle, ce qui donnerait un peu plus de 50 M€.

Quand vous additionnez l'ensemble, moi je suis sur une somme de 320 M€ et non pas les 235 / 237 que vous annoncez. Par ailleurs, je ne connais pas un chantier de cette importance qui, au bout de 5 ans, tienne ses promesses. En général il y a un risque de dépassement, on peut le chiffrer à quelques pourcents, et ce risque est d'autant plus important "de dérapage", entre guillemets, financier que nous allons sans doute utiliser des techniques nouvelles qui ne sont pas encore mises en œuvre véritablement dans d'autres villes qui ont adopté un tramway.

Et puis enfin nous n'avons jamais parlé véritablement du coût d'exploitation de ce tramway dans le schéma complexe bus et tramway de l'agglomération. Je regardais GINKO tout à l'heure qui, quand même, demande une subvention d'équilibre de 20 millions par an. Alors est-ce que le futur schéma bus et tramway générera un besoin d'équilibre de 20 millions ou de plus de 20 millions ? 21 / 22 / 23, je ne sais pas actuellement, mais il me semble que le taux de couverture, c'est vous-même qui me l'aviez expliqué, est en général très faible.

Alors quand on additionne remboursement de la dette, subvention d'exploitation et coût d'entretien, à quel chiffre arrivons-nous vraiment ? Est-ce que vous l'avez ? Est-ce que vous le connaissez ? Est-ce que vous pouvez nous le communiquer et le mettre en face du rendement du Versement Transport dans les années qui viennent ?

Alors j'ai entendu beaucoup d'interrogations de la part des habitants de la Ville de Besançon, de la part des habitants de l'Agglomération, j'ai entendu beaucoup de craintes de la part des commerçants, et vous le savez, ils vous en ont parlé récemment, ils sont allés à Reims qui est effectivement un chantier catastrophe. Vous avez entendu des entreprises qui vous ont expliqué combien elles avaient de mal en ce moment à boucler les salaires, les fins de mois. J'ai entendu certains maires qui disent qu'une fois que le TCSP aura consommé les budgets de l'Agglomération, « est-ce qu'il restera quelque chose pour nous dans l'organisation de nos transports d'agglomération ? »

Alors devant toutes ces craintes, devant toutes ces interrogations, pourquoi ne pas demander aux habitants contribuables, résidents, entrepreneurs de l'Agglomération, des 59 communes de l'Agglomération, ce qu'ils en pensent ? J'ai proposé un référendum, et je souhaiterais que cette question soit débattue entre nous, ce soir. Est-il envisageable de demander aux 59 maires des communes de l'Agglomération d'organiser un référendum sur la question : « oui ou non, êtes-vous d'accord pour construire ce tramway dans l'Agglomération de Besançon ? » Et si la procédure du référendum vous semble peut-être compliquée, est-ce qu'on ne peut pas envisager la procédure de la consultation communautaire qui demande peut-être moins de délibérations d'élus, puisque je crois qu'on peut l'avoir avec la moitié des délégués présents dans cette salle.

Je vous remercie.

M. BAULIEU.- Sur la question politique finale, c'est le Président qui reprendra la main, bien évidemment. Deux ou trois éléments sur votre analyse, votre réflexion. J'ai envie de vous dire : pourquoi toujours douter de ce que font les autres ? Cela semble être la règle dans votre approche et c'est toujours un peu étonnant. Vous additionnez les choses, je vous invite simplement, si vous le voulez, d'ailleurs on regardera ensemble les simulations que nous faisons, dans d'autres rapports vous en aviez tous les éléments, et ce que vous avez inventorié. Donc deux ou trois choses, deux ou trois observations.

Vous chiffrez le surcoût qui résulterait des problématiques que nous rencontrons, nous verrons bien. Le Président l'a clairement indiqué tout à l'heure, ce qui est demandé ce soir c'est tout simplement d'engager la poursuite des études pour répondre aux questions nouvelles posées, et nous verrons ce qui en résulte, on ne va pas faire non plus là-dessus des plans sur la comète.

Sur le coût d'exploitation, il est inexact de dire qu'on n'en a jamais parlé, reportez-vous au dossier du 18 décembre, le différentiel du coût d'exploitation apparaît clairement dans le dossier, aux environs de 3 M€, et on ajoutera simplement que notre souhait est de le ramener le plus près possible de zéro.

Vous faites état de la subvention d'équilibre de GINKO, votre chiffre n'est pas exact, il est aux environs de 14 M€ tout simplement parce que n'oubliez pas que le jeu de libération ou de constitution de la provision circule entre le budget principal et le budget annexe puisqu'on constitue la provision sur le budget principal, donc intégrez cela et nous serons d'accord sur le fait que nos préoccupations en matière budgétaire ne sont pas, si nous tenons les conditions que nous avons posées pour le TCSP, ne sont pas sur ce projet mais sont, nous l'avons répété au moins dix fois déjà devant cette Assemblée, sur la maîtrise de la subvention d'équilibre de GINKO existant, donc avant ou hors TCSP.

Là, nous avons un vrai challenge, là nous avons de vraies préoccupations, et c'est un dossier en tant que tel que de travailler sur une forme de restructuration du dispositif de transport en commun hors TCSP pour maîtriser les choses dans la durée. Là, il y a un vrai challenge, tout à fait, mais il est de l'ordre que j'ai indiqué.

Ensuite, je reviens, je remonte sur ce que vous avez indiqué, sur la structure du financement, on ne va pas s'amuser à jouer pendant 107 ans entre les 200 et les 235, c'est encore rappelé dans le rapport, il y a la valeur juin 2008 et puis après il y a la valeur actualisée sur la base de 3 %. Sera-ce 3 % ou un peu moins / un peu plus ? Accordez-nous l'incertitude sur des choses de cette nature. Nous avons pris 3 %, cela paraît raisonnable.

Ensuite, s'agissant du recours à l'emprunt, je l'ai expliqué devant cette Assemblée, donc n'oubliez pas de prendre des notes, c'est vrai qu'entre les 98 et 118 il y a un écart, mais tout simplement parce que nous avons géré de la trésorerie, que certaines opérations de transport en commun qu'il était prévu de financer par recours à l'emprunt, nous les avons financées par un prélèvement sur la provision, et qu'à l'arrivée l'emprunt que nous n'avons pas fait l'année dernière, nous le ferons sur l'opération TCSP. Voilà l'explication, mais je suis sûr, déjà, de vous l'avoir donnée ici, donc ne l'oublions pas.

M. LE PRESIDENT.- Oui, au moins deux fois.

M. BAULIEU.- Donc voilà simplement les éclairages que je voulais donner.

Nous sommes, comme vous par rapport aux interrogations nouvelles, dans l'attente de ce que l'on va pouvoir chiffrer, mettre en évidence en termes de réponses aux questions posées, et nous verrons, mais ce n'est pas la peine non plus de passer notre temps à se faire peur sur ce qui a pu être évalué.

Voilà très concrètement les éléments que je voulais rappeler en écho à vos interrogations. J'espère être un peu compris ou cru, je ne sais pas quelle formule il faut utiliser.

Ensuite, sur la conjoncture, je ne vais pas reprendre le débat qu'on a déjà eu, je confirme ce que j'ai dit, si vous savez faire autrement, félicitations, quelle serait l'ampleur de l'impact de la crise sur nos recettes, qu'il s'agisse du Versement Transport dès maintenant ou de la Taxe Professionnelle avec un différé de 2 ans. Nous souhaitons bien évidemment, pour plein de raisons, pas seulement nos ressources, que cet impact soit le plus modéré possible, nous verrons. La seule chose que nous évitons de faire c'est d'être par principe des oiseaux de mauvais augure et de se dire sans cesse que cela peut être pire. Si on s'y met tous comme cela, mais c'est vrai que quelquefois... cela se calme un peu ces temps-ci, mais on branche la télé, la radio, on lit dans la presse, etc., la crise, la crise, la crise. Bien sûr on va la cultiver, on va l'entretenir, on va la développer. Essayons d'inverser un peu les choses, de faire dans le volontarisme, c'est ce que nous faisons, y compris, et on l'a suffisamment dit ici, sur nos engagements, sur la volonté de faire aussi en matière d'engagements financiers au profit de l'économie. Donc ne sous-estimons pas cela, le plan de relance, on est en plein dedans et on y prend totalement notre part, et donc il faut être attentif à tout ce qui se passe. Quand on a notre tableau de bord et que cet été on regarde, ça décroche un peu, on dit : « voyons voir où est-ce que cela peut aller ? » Etc. Nous verrons. Est-ce que cela va s'aggraver, est-ce que cela va se stabiliser, est-ce que cela va se redresser rapidement ? Non, je n'ai pas la prétention de lire dans le marc de café, les boules de cristal, etc. Nous essayons tout simplement de faire de la prévision autant qu'il est possible. Mais nous ne plaiderons ni pour l'euphorie, ni pour la sinistrose, nous essayons tout simplement de faire un travail de prévisionniste avec les éléments que nous avons et dont nous rendons scrupuleusement compte devant l'Assemblée. Je souhaite simplement que nous soyons un peu entendus, un peu crus, et que sur ces bases-là on discute, éventuellement que l'on ne soit pas d'accord, mais sur ces bases-là, on ne va pas s'amuser à dire : « votre chiffre est le bon ou pas le bon ».

Voilà simplement ce que je voulais dire. Après, il y a une question politique, Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Moi je crois effectivement que... je pensais, au fait, Monsieur GONON, que vous alliez féliciter Gabriel, pas moi, vous ne me félicitez pas, mais au moins Gabriel BAULIEU et Marie-Odile CRABBE-DIAWARA d'avoir, avec nos services, pris le temps de faire cet exercice pour regarder si cela passait, parce que je crois que c'est une démarche responsable. Et puis Gabriel l'a dit, il n'y a pas des élus, que nous serions, complètement irresponsables qui voudraient faire en sorte que nous allions dans le trou, que nous foncions dans le mur, et d'autres des élus responsables, des chevaliers blancs, qui, eux, auraient vraiment toujours en tête l'intérêt général et la bonne utilisation des euros communautaires. Non ! Je crois qu'on est tous comme vous, enfin moi j'ai envie que cela se fasse et que cela se fasse dans de bonnes conditions, voilà. Et je crois qu'on a pris des engagements, que j'ai renouvelés ce soir, qui sont clairs pour tout le monde.

Alors des risques de dépassement, il y en a, bien sûr, mais je rappelle tout de même qu'il y a ce qu'on appelle, dans le projet, une provision pour aléas, il y a plusieurs millions d'euros tout de même qui sont... je ne veux pas vous dire le nombre ici ce soir parce que cela donnerait des idées à ceux qui, éventuellement, veulent nous vendre du matériel. Mais on a prévu, effectivement, des aléas.

Quant aux intérêts, moi je crois que ce n'est pas bien de vouloir faire peur aux gens avec les histoires des intérêts. Quand vous achetez une maison, un appartement 200 000 € ou 50 000 €, enfin il n'y en a plus beaucoup à 50 000, mais 100 000 € ou 150 000 €, vous ne dites pas : 150 000 €, je rembourse cela sur 25 ans, je vais l'acheter 250 000 € », vous ne dites pas comme cela, vous dites que cela coûte 150 000 €. On sait bien, il n'a pas échappé à Marie-Odile, à Gabriel et même au Président que lorsqu'on emprunte il y a des intérêts. Cela ne nous a pas échappé, mais on ne peut pas, jamais quand on finance une opération dans nos communes, il y a des maires ici, on ne donne jamais le coût de l'opération avec le calcul des intérêts. Il faut donc tout de même comparer des choses qui sont comparables. Quant au coût, même s'il faut... par contre, le coût des intérêts, il est pris en compte dans nos tableaux de remboursement parce qu'il faut bien le payer, et effectivement, c'est pris en compte dans notre capacité de remboursement, c'est évident !

Quant au coût d'exploitation, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il n'est pas nul puisque nous avons provisionné environ 2,5 M€ de surcoût, mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire et je redis ce soir que nous sommes en phase de négociations de DSP et que je ne désespère pas, que j'espère même que dans les offres qui nous seront faites nous pourrions nous rapprocher du zéro. Je ne suis pas sûr que nous y arriverons, en tout cas c'est ce que j'essaie de faire, comme nous avons fait d'ailleurs pour la zone des Marnières où je crois me souvenir qu'il y avait un coût pour l'Agglomération de 6 M€ et qu'à force de discuter avec les aménageurs, eh bien nous sommes arrivés à un coût qui est nul, donc cela veut dire que nous avons fait en sorte... même si la zone, pour l'instant, est un peu retardée parce qu'il y a la crise, nous avons fait en sorte que ce coût d'aménagement, ce coût de 6 millions, 5 ou 6, je ne sais plus, pris en charge par l'Agglomération soit pris en charge par les aménageurs.

Alors maintenant, et puis, bon, Gaby l'a dit, la différence entre 98 et 118, c'est vrai qu'on peut l'oublier, on l'a déjà dit, on a expliqué à plusieurs reprises pourquoi.

Alors maintenant le référendum. Je crois qu'effectivement c'est quelque chose d'intéressant, en tout cas cela fait parler. Il faut d'abord savoir qu'un référendum, généralement... d'abord il y a deux types de référendums, il y a le référendum qui est décisionnel, et il y a l'autre, c'est le référendum consultatif. Le référendum décisionnel ne peut, et vous l'avez très bien dit, ne peut pas être fait par la communauté, les EPCI n'ont pas la possibilité de le faire, ce ne sont que les communes. Cela veut dire qu'il faudrait que chacun, dans nos 59 communes, on organise un référendum. C'est comme ça. Ça, c'est la première chose, donc parce que nous sommes un EPCI nous n'avons pas la possibilité de le faire. Cela viendra peut-être, mais nous n'avons pas la possibilité de le faire. En principe, un référendum, cela se fait avant, pour savoir si on va faire ou si on ne va pas faire.

Je voudrais vous rappeler que ce tramway, que d'ailleurs vous appeliez de vos vœux, je regardais encore il y a peu de temps l'excellente prose que vous aviez distribuée il y a quelque temps, il y a un peu moins de 2 ans, ce tramway que vous appeliez de vos vœux ce n'est plus un projet, il a été... oui, j'ai ressorti... c'était bien écrit, d'ailleurs, « *Il faut un tramway à Besançon* », je l'ai là, je pourrai vous le montrer tout à l'heure si vous l'avez oublié. Ce projet, il existe, il a été voté, nous avons voté le 18 décembre 2008 un projet de tramway assorti d'un certain nombre de conditions, entre autres de parkings à l'ouest, de conditions financières très précises. On ne va pas proposer, ou alors c'est de la démagogie, proposer un référendum sur une décision qui a été prise.

Et puis après, je crois, c'est bien de flatter, parce que c'est toujours bien de flatter l'électorat, comme ça, dans le sens du poil, en disant : « nous, on est soucieux de tout cela, on est soucieux des finances publiques, et puis il faut que vous donniez votre parole », oui, nous sommes ici ce soir dans une Assemblée, il y a la démocratie représentative, et il faut aussi quelquefois prendre nos responsabilités. Si on soumettait à référendum le tracé, par exemple, de toutes les gares de TGV, je suis sûr qu'il n'y aurait pas beaucoup de TGV en France, pas beaucoup ! Il n'y en aurait pas. Si on soumettait à référendum tous les tracés des grands équipements nécessaires au développement d'un pays, que ce soient des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires ou même un référendum sur l'implantation d'industries, je crois que dans notre pays nous n'avancerions pas beaucoup. Il y a une responsabilité à prendre par notre collectivité, par notre EPCI, cette responsabilité a été prise le 18 décembre 2008, bien encadrée en disant : « voilà ce que nous ferons, et s'il y a des difficultés nous reviendrons vers vous ».

Donc je pense que juridiquement, et je vous le dis sans aucune animosité, juridiquement vous avez déjà tort, on ne peut pas faire de référendum au niveau de l'EPCI, si ce n'est que chacune et chacun d'entre nous, dans nos communes, nous organisons un référendum. Et puis aussi je pense que l'on peut se poser la question ; est-ce qu'on doit refaire... il aurait peut-être fallu, à ce moment-là, le faire avant, peut-être, mais c'est vrai que vous ne posiez pas la question avant puisque dans vos programmes vous disiez qu'il fallait en faire un. Donc vous ne vous posiez pas la question à ce moment-là. Alors maintenant, la poser après... d'ailleurs je n'ai pas remarqué que lors du vote du mois de décembre vous aviez voté contre. Vous n'avez pas pris part au vote. Vous auriez pu... c'est bien ça, vous n'avez pas pris part au vote ? Vous auriez pu voter contre. Il y a, ici, 4 ou 5 personnes qui n'étaient pas d'accord, qui l'ont fait, ils ont voté contre. Vous, vous n'avez pas pris part au vote.

Voilà, moi je crois que ce sujet, vous avez bien fait de poser la question comme cela, et moi je considère que cela clôt le sujet, cela le clôt définitivement, on ne peut pas faire un référendum parce que la décision a été prise.

D'autre part, je me permettrai d'ajouter qu'en matière de concertation il y a déjà eu beaucoup de concertations, et ce n'est pas fini. Il va y avoir une enquête publique, moi j'ai demandé qu'elle soit décalée parce que je ne veux pas lancer une enquête publique, cela ne me paraîtrait pas normal de lancer une enquête publique alors qu'il y a des interrogations. Ce serait prendre, effectivement, les habitants du Grand Besançon pour quoi ? Non, il faut attendre, mais vous aurez tous, toutes et tous, et vous Monsieur GONON, entre autres, la possibilité de vous exprimer. Dans cette enquête publique il y a des commissaires enquêteurs, ils pourront donner après un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique, parce qu'après, si vraiment... le Préfet peut aussi ne pas donner cette Déclaration d'Utilité Publique. C'est arrivé, d'ailleurs, je crois, c'est au tramway de... je ne sais pas si c'est Orléans, ils l'avaient eue et puis le Préfet est revenu dessus. Voilà.

Donc tout ça, vous aurez la possibilité, Jean-Claude, viens là, tu arrives au bon moment !

Donc il y a la possibilité de s'exprimer. Moi, je ne voudrais pas que l'on puisse dire, et ce sera ma conclusion avant de passer la parole à Christophe LIME, je ne voudrais pas qu'on puisse dire qu'on a fait cela en cachette, sans écouter personne, que nous sommes des mauvais gestionnaires, que nous n'écoutons pas l'avis des uns et des autres. Tout cela, il faut que ce soit très transparent, on doit en discuter, vous avez un avis, il est tout à fait respectable, on doit en discuter. Nous, nous pensons effectivement qu'il faut continuer en tenant compte de ce que j'ai dit en préalable, en modifiant ce rapport pour que nous puissions faire les études nécessaires, et s'il y a des difficultés, il est possible qu'il y ait des difficultés nouvelles, ce n'est pas impossible, eh bien je vous le dis solennellement, je reviendrai devant vous et on en parlera, et on décidera ensemble de ce qu'il faut faire.

Christophe.

M. LIME.- Monsieur le Président et chers collègues. Lors de la séance du Conseil communautaire du 18 décembre 2008 la décision de réalisation de la première ligne de tramway a été décidée. Il avait été présenté un calendrier prévisionnel avec une étape de validation à l'automne 2009 pour vérifier les faisabilités techniques et financières du projet. A cette époque, accompagnés de deux autres conseillers communautaires, les élus communistes avaient voté contre après avoir proposé quelques jours avant une solution alternative, et surtout demandé un report de la décision devant les très nombreuses incertitudes que comportait ce projet. Depuis, vous avez remarqué que nous nous sommes abstenus de nous exprimer, laissant les services et les élus de l'Agglomération travailler pour nous présenter ce point d'étape très attendu par de nombreux délégués communautaires. Ce ne fut pas le cas pour d'autres qui, à cette époque, avaient refusé de participer à ce vote décisif et qui, depuis, ne cessent de critiquer allant jusqu'à demander un référendum. Il est paradoxal de demander aux citoyens de se prononcer sur une question à laquelle on a refusé de répondre ; proposition politique ou volonté de débattre avec la population, on peut se poser la question.

Aujourd'hui, nous ne regrettons absolument pas notre vote d'il y a un an. La situation économique et sociale s'est fortement dégradée, les incertitudes sur les recettes que nous avons soulignées sont maintenant prises en compte avec la baisse annoncée des recettes du Versement Transport. La suppression de la Taxe Professionnelle au 1^{er} janvier 2010 va être imposée aux parlementaires, ce qui va fragiliser les collectivités locales et plus particulièrement la nôtre dont la principale recette est la TPU, et nous vous avons demandé par écrit d'aborder cette question le plus rapidement possible lors d'un prochain Conseil communautaire. L'avenir est donc plus incertain et ceci est confirmé par le premier Vice-Président dans l'Est Républicain aujourd'hui qui annonce que si on nous prive de ressources la question de la quatrième colonne, et donc de l'impôt sur les ménages, pourra être mise en œuvre. Les points de fragilité technique sont soulevés avec le refus de la préfecture, et tout particulièrement de la DRAC, d'installer les fils aériens d'alimentation en centre-ville. De nombreuses autres remarques toutes aussi difficiles à surmonter ne sont toujours pas résolues sur le passage du centre-ville et le reste du tracé.

Nous ne pouvons que nous étonner de la présentation du premier rapport envoyé aux délégués qui minimisait cette réalité. De même, la présentation sur la procédure d'archéologie préventive nous semble également légère au regard des éventuelles fouilles au centre-ville. Peut-on envisager sérieusement d'effectuer des fouilles pour le dévoiement des réseaux de plusieurs mètres de profondeur sans prévoir des fouilles archéologiques importantes avec des conséquences en termes de temps et d'argent ?

Vous voyez, chers collègues, que tous les obstacles ne sont toujours pas levés, peut-être seront-ils levés.

Nous continuons à penser qu'un autre système comme le BHNS serait plus approprié que le tramway pour une Agglomération comme la nôtre. Au regard des projets retenus par l'Etat, nous pouvons constater que les projets de tramways se situent pratiquement tous entre 20 et 30 millions du kilomètre, et que la majorité des villes de notre importance ont fait le choix du BHNS. Un article dans "La vie du rail" qui analyse les 50 projets de TCSP de province titre : « *BHNS : le grand gagnant* ». Nous pouvons également citer le responsable économique du GART : « *Pour le prix d'une ligne de tram vous pouvez avoir un réseau BHNS* ».

A l'époque, nous avons présenté le projet Phileas avec bien entendu les incertitudes techniques qui se résolvent au jour le jour avec des difficultés au regard du côté expérimental de ce projet qui semblait plus correspondre à notre ville et à d'autres villes. Mais d'autres systèmes existent et doivent être étudiés maintenant. La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard étudie en ce moment la création d'une ligne de TCSP de 16 kilomètres qui devrait coûter entre 80 et 100 M€, annonce faite hier dans la presse.

Aujourd'hui, nous pensons qu'il ne faut pas encore dépenser de l'argent dans un projet qui ne correspond pas. Nous voterons donc de nouveau contre la délibération de ce jour, en rappelant la conclusion de l'analyse financière effectuée par notre Agglomération il y a quelques mois. Le groupe insiste sur le contexte économique incertain, sur les diminutions des concours de l'Etat en général et sur la réforme annoncée de la fiscalité locale. Si bien que le scénario à 200 millions plus ou moins 20 M€ implique une forte rigueur budgétaire avec une croissance des charges courantes calée sur celle des ressources afin d'éviter tout effet ciseaux ; nous n'avons fait que reprendre le document qui nous avait été présenté.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Tout d'abord une précision. Tu as eu tout à fait l'honnêteté de le dire, le système que vous aviez proposé ne fonctionne toujours pas, je ne sais pas d'ailleurs s'il fonctionnera un jour, mais enfin moi je l'espère pour nos amis de Douai, qu'il fonctionne, en tout cas il ne fonctionne pas. Et si nous avons accepté ce système-la, nous en serions aujourd'hui au même point puisqu'à Douai, je rappelle que les voies sont terminées depuis 3 ans et qu'il n'y a toujours... au moins 3 ans, et qu'il n'y a toujours pas de véhicule qui circule dessus.

La baisse du VT, c'est une prévision de baisse de VT, nous avons voulu anticiper, il est tout à fait possible qu'elle soit au rendez-vous, on peut aussi espérer qu'elle ne le soit pas. Il faut aussi arrêter... je ne dis pas cela pour toi, mais globalement, de faire peur en disant : « la quatrième colonne... ». Si, demain, il y a une quatrième colonne, comme d'ailleurs un certain nombre de Communautés d'Agglomération l'ont fait, cela n'a rien à voir avec le tramway, parce que le tramway n'est absolument pas financé... il est financé par le Versement Transport, il n'est absolument pas financé par les recettes générales. Donc demain, la quatrième colonne, nous ferons tout pour qu'il n'y en ait pas. Irons-nous jusqu'au bout ? Nous n'en savons rien, parce que de toute façon, comme tu l'as dit, ce qu'on nous propose, ce qu'on nous promet en matière de réforme fiscale est assez inquiétant, mais tramway ou pas tramway cela ne changera rien, ce n'est pas là que se situe le problème.

Moi, je pense que... et tu as raison quand tu dis que vous allez voter contre, vous avez toujours été clairs là-dessus, toujours été clairs, et au moins, vous, vous avez eu le courage de voter contre alors que d'autres n'ont pas voté et aujourd'hui demandent un référendum.

D'ailleurs, ici, je ne le ferais pas ce soir, mais j'ai toutes les déclarations des uns et des autres depuis un certain nombre d'années, tant au Conseil d'Agglomération qu'au Conseil Municipal, où le reproche même que l'on me faisait, c'était de ne pas aller assez vite et : « *Quoi ! Pas encore de tramway. Je viens de Mulhouse, il y a un tramway, mais qu'est-ce qu'on attend ? Ils sont moins riches que nous et pourtant ils ont un tramway à Mulhouse.* » Je pourrai vous ressortir cela s'il y en a que cela intéresse et je vous donnerai les noms à ce moment-là.

Voilà. Moi, ce que je crois à cet instant, et j'ai souhaité que les choses soient claires, je vous le redis encore une fois, que les choses soient claires, que les choses soient transparentes, oui, Monsieur SASSARD, il n'y a pas de volonté de notre part de cacher quoi que ce soit. Je vous propose donc que nous puissions continuer ces études, des études nécessaires, et s'il y a des difficultés, s'il y a des impossibilités, on revient ici et on discute de ce que l'on fait. Voilà, j'ai toujours été clair là-dessus et je continue à l'être.

Monsieur SASSARD.

M. SASSARD.- Merci Monsieur le Président. En effet, ce n'est pas le lieu de refaire le débat puisque cela a été voté l'année dernière. Vous dites régulièrement que c'est par une large majorité, je voudrais tout de même dire que sur la partie tramway qui était le vrai débat sur la partie TCSP, donc un peu du débat bisontin, au sein de la municipalité vous avez tout de même l'UMP, le MODEM et le PC qui sont contre, et puis les Verts qui se posent quelques questions, je ne veux pas parler pour eux du tout, mais qui se posaient quand même quelques questions.

M. LE PRESIDENT.- Non, ils peuvent parler tous seuls.

M. SASSARD.- Je sais, vous le savez bien, d'ailleurs.

Je veux dire qu'au niveau de la municipalité de Besançon, débat sur la partie tramway, vous n'êtes pas du tout aussi à l'aise que cela avec les différents votes, premièrement, donc il faut rétablir quand même la vérité.

Deuxième chose, enfin la prise en compte de la baisse de la base de la taxe du Versement Transport, combien de fois on l'a dit, Philippe GONON, Christophe LIME, moi. Enfin, je me souviens encore de Gabriel BAULIEU qui disait : « arrêtez, positivez, positivez, il faut aller de l'avant, etc. » Il faut tout de même se rendre à la réalité, malheureusement que la situation de crise est là.

Alors, sur un point particulier, moi je suis tout de même un tout petit peu inquiet par rapport... ou alors il faudrait voir les conclusions du groupe de travail, mais sur les bases, les taux qui sont envisagés. Moins 1,5 % en 2009, 0 % en 2010 cela me paraît très positif comme vision quand on sait que la taxe Versement Transport est une taxe... ça taxe sur la masse salariale des entreprises, que la crise est passée en 2008 / 2009, et que 2010 sera... la répercussion sur l'emploi sera l'année la plus mauvaise, on le sait. C'est 2010, au niveau de l'emploi, où ce sera le moins bon, premièrement.

Deuxièmement, au niveau de 2011, ne vous faites pas d'illusions, cela ne va pas repartir d'un coup, s'il y a une croissance qu'est-ce que vont faire les entreprises ? Elles vont payer leurs dettes qu'elles doivent, elles vont reconstituer des fonds propres parce qu'elles savent très bien, pour celles qui avaient des fonds propres, ça leur a permis de vivre sur de la trésorerie, elles ne vont pas du tout repartir du recrutement plein pot, et moi je pense que cette vision des 0 % et des 1,5 % est positive. Maintenant, je pense que ce qu'il faudrait faire, c'est vraiment regarder ; moi, j'aimerais bien voir les conclusions précises du groupe de travail parce que je ne suis pas certain que les chiffres qui sont pris au départ sont les bons.

Ensuite, je voudrais tout de même dire quelque chose, parce que ça c'est une façon plus générale. Vous dites : « nous verrons », c'est le terme que vous avez utilisé, « nous verrons », mais le problème c'est que le projet, il va partir, il va falloir se lancer à un moment ou à un autre, et ce que va être la base de la taxe Versement Transport et puis les recettes, en fait vous ne le savez pas, vous ne pouvez pas le savoir, c'est impossible, et pourtant vous allez devoir vous lancer dans le projet. Vous ne savez pas, 2010 - 2011 - 2012 comment cela va être d'avance, et pourtant il va falloir que vous lanciez votre projet, et le problème c'est ce terme « nous verrons ».

Comment vous allez faire si jamais ça dépasse et si en effet on arrive à des chiffres... alors je n'ai pas fait le calcul comme Philippe GONON, mais qu'on arrive à des chiffres exponentiels ? Comment vous allez faire ? Vous ne pouvez pas, de toute façon, le savoir dès à présent.

Dernier point, Christophe LIME a parlé de l'Est Républicain, moi je parlerai... alors un reportage que je vous invite tous à voir sur le blog de France 3, sur le site de France 3 du 2 octobre, je suis tombé par hasard sur le journal régional où, en effet, ils parlaient de l'Agglomération de Montbéliard avec prise de parole de Pierre MOSCOVICI sur la mise en place du TCSP. Je me souviens encore vous entendre ici dire qu'ils étaient en train de bosser sur la possibilité d'un tramway, qu'il fallait que Besançon ne soit pas derrière Montbéliard, qu'il fallait une capitale, que ça avance, etc. Eux, première de leur conclusion : pas de tramway. Donc la solution c'est en effet bus en site propre, bus qu'ils appellent électriques, donc peut-être à préciser, sur 15 kilomètres et qui représentent un budget de 100 M€.

Cela me rappelle quelques souvenirs de ce qu'on vous a présenté en décembre, Monsieur le Président, sur un projet de 100 M€, des bus sur une voie unique, qu'on nous avait qualifiés d'hybrides, qui existent, vous nous aviez dit : « *c'est faux, ça n'existe pas, etc.* » Si, c'est en marche, ou électriques sur un budget 100 M€. Cela ressemble un peu à nos propositions, ça nous fait plaisir que Pierre MOSCOVICI puisse les reprendre.

M. LE PRÉSIDENT.- (*Rire*) Vous avez une façon de travestir la vérité qui est absolument incroyable ! Vous devriez faire de la politique, Monsieur !

M. SASSARD.- Je vous remercie. Mais voilà, je voulais tout de même noter.... la force de proposition, souvent, vous nous demandez, elle était là, et nous sommes convaincus qu'en termes de financements ce sera extrêmement compliqué pour toutes les raisons qu'on vous a expliquées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Gabriel va vous répondre, mais les bus hybrides qui sont capables de faire 14 kilomètres, écoutez, je peux vous dire que pour l'instant cela se saurait si ça existait. Ne confondez pas avec les trolleys bus, ce n'est pas pareil. C'est des bus électriques qu'on appelle trolleys bus, c'est vrai, ça existe depuis très longtemps, les trolleys bus. Mais les bus hybrides, non, à ma connaissance cela n'existe pas.

M. BAULIEU.- J'ai peu de choses à ajouter, dans l'échange qui s'instaure dans l'Assemblée, en plus des indications que j'ai données tout à l'heure. Je suis simplement étonné d'une remarque en disant « *les chiffres de départ* », on a travaillé sur la base des recettes de l'année antérieure et actualisée avec le taux, donc voilà quelle est notre base de départ.

Après, vous me contestez la formule de dire « *nous verrons* », je l'ai dit tout à l'heure, j'ai précisé que je ne lisais ni dans le marc de café, ni dans la boule de cristal, donc je ne vais pas vous dire autre chose dans l'instant. Je vous ai dit que nous avons relevé un décrochage dans l'année, ce qui nous amenait à y retravailler. A partir de là je n'ai rien d'autre à ajouter, sinon que nous nous employons à piloter les choses aussi près que possible. Après, je ne suis pas dans l'incantation de dire « *il faut positiver, positiver* », je ne suis pas dans l'incantation ! Il y en a un qui sait faire beaucoup mieux cela que moi, n'est-ce pas ? Et cela ne marche pas toujours, d'ailleurs. Mais je vous invite tout de même à être à l'action et à nous engager, nous investir dans la communauté pour plutôt jouer gagnant que d'être effectivement les annonceurs de la catastrophe pour demain, mais comme on l'a dit, cela fait partie des éléments qui conditionnent la décision finale, regardons les choses au plus près et puis s'il faut ajuster, il faudra ajuster, voilà. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus ? Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ALAUZET.

M. ALAUZET.- Oui, je ne comptais pas intervenir mais je ne peux pas laisser sans réponse l'interpellation qui a été faite. Pour ma part, j'ai eu un discours constant depuis le début, depuis le début, j'ai exprimé des doutes, partagés, je crois, par beaucoup ici, que nous étions à Besançon, dans cette Agglomération, sur une taille de ville limite, on le voit bien, pour réaliser un tel équipement. Limite du point de vue de la configuration de la ville, on voit bien les débats qu'on a eus pour le faire passer à tel ou tel endroit, c'est compliqué, et des débats sur la limite aussi financière, porté par 170 000 habitants, un tel projet, ce n'est pas simple.

J'ai dit aussi publiquement ici, au Conseil Municipal, que cela fait longtemps qu'on aurait dû, dans cette Agglomération, réaliser des voies réservées aux bus, il y a déjà eu des annonces de tram avant les années 2000. Bon, voilà, cela fait beaucoup de temps perdu, et qu'il est urgent de faire quelque chose dans cette ville, et je me suis résolu à soutenir ce projet de tram en me disant que si on ne le fait pas, on nous le reprochera ; dans 10 ans, dans 10 ans, on va se les... Vous voyez ce que je veux dire ? Voilà !

De la même façon, je me suis résolu au trajet du centre-ville, et ce n'est pas facile de passer au centre-ville parce que l'autre trajet aurait maintenu des bus dans le centre-ville et cela aurait été mal compris, cela n'aurait pas pu être compris que l'on dépense 200 millions pour un tram et que l'on maintienne en plus des bus en centre-ville. Voilà les raisons.

Alors quand on rencontre des difficultés supplémentaires, bien sûr que l'on se pose encore des questions, tout le monde s'en pose, vous êtes tous à vous en poser, on a tous un peu la trouille, quand même, devant ce projet, admettons-le ! Bon, voilà ! Mais il faut y aller, il faut tenir bon, voilà ! Donc pas d'état d'âme, de toute façon c'est le vote qui fait foi de ce que l'on dit, voilà, donc le vote... vous verrez bien ce que l'on vote.

M. LE PRESIDENT.- J'ai au moins deux points communs avec Eric ALAUZET, c'est que moi aussi je me pose toujours des questions, il faut toujours s'en poser, et que nous aussi, nous avons toujours été constants ; ce que j'ai dit il y a un an, je le redis effectivement aujourd'hui, cela n'a pas changé, on restera et s'il y a des difficultés on reviendra, voilà ce que je peux dire.

Monsieur BONNET.

Oui, Raymond, d'accord. Non, attends, Monsieur BONNET avant toi, si tu veux bien.

M. BONNET.- C'est juste rapidement pour une explication de vote, en précisant tout de même qu'on se pose nous aussi des questions, c'est pour cela qu'on n'est pas toujours d'accord avec vous.

Je rappelle que, comme l'a dit Edouard SASSARD, nous avons fait une contre-proposition, que lors du débat nous n'étions pas favorables à ce que vous nous présentiez, mais nous avons souhaité ne pas participer au vote pour ne pas mettre en difficulté la CAGB dans ses négociations avec l'Etat, cela avait été dit par Françoise BRANGET. Depuis, je pense que la CAGB ne peut que se satisfaire de la position de l'Etat vis-à-vis d'elle, même si l'Etat, à juste titre, fait état de ses interrogations sur l'insertion du projet dans le secteur sauvegardé. Vous en êtes surpris, mais les Bisontins n'en sont pas surpris vu la qualité esthétique de notre ville, vu le label UNESCO, vu le secteur sauvegardé. Donc aujourd'hui, l'Etat étant un partenaire indiscutable de la CAGB sur ce sujet, nous revenons à un vote en rapport avec notre position qui sera de voter contre ce projet aujourd'hui, dans la mesure où en plus vous ne voulez pas, apparemment, vous adapter à l'évolution de l'économie mondiale et locale et au souci que nous avons tous de voir le VT mettre en difficulté nos entreprises.

Donc nous voterons contre. Simplement, Françoise BRANGET a souhaité s'abstenir et j'ai sa procuration, je m'abstiendrai pour elle et voterai contre à titre personnel.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Elle ne vous a pas donné d'explication de vote, Madame BRANGET ?

M. BONNET.- Elle vous le dira quand elle viendra.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais je demande si elle vous a donné une explication de vote.

M. BONNET.- Elle n'a pas souhaité prendre position.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Non, mais elle aurait pu vous dire : « je prends position pour telle ou telle raison », je vous posais la question.

Raymond.

M. REYLÉ.- Moi je voudrais dire que j'ai l'impression, encore une fois de plus, qu'il y a une querelle bisontine qui ressort ce soir et que l'ensemble des maires de l'extérieur... je ne veux pas dire qu'ils en ont ras-le-bol, mais ils commencent à en avoir marre, tous simplement.

Alors ce projet, il a été travaillé depuis très longtemps, il a été travaillé en commission par les techniciens, on en a parlé, reparlé, et si, ce soir ou plus tard, il venait à disparaître alors que c'est un projet phare de l'Agglomération, c'est un projet qui travaille pour l'environnement, qui sera peut-être une fierté plus tard de l'ensemble de l'Agglomération, eh bien je trouve qu'il y aurait une déception très forte, extrêmement forte, s'il ne devait pas se réaliser.

C'est tout ce que j'ai à dire, et je crois que notre volonté... un élu, il n'est pas là pour ergoter et pour critiquer tout le temps, il est là pour prendre des décisions et aller dans le sens qui lui paraît le meilleur pour l'ensemble des habitants. Et je crois que ce projet, il va dans ce sens, je le crois personnellement et j'ai beaucoup de collègues des communes avoisinantes qui pensent comme nous.

Mais je vous en prie, arrêtez, arrêtez, par pitié, de ressortir toujours ces querelles qui ressortent de la Ville de Besançon et qui n'ont pas lieu d'avoir place, des querelles politiques. C'est des querelles... je ne dis pas pour le projet, mais on voit bien, je comprends, Monsieur BONNET, que vous vous offusquiez de ce que je dis, mais on voit bien que c'est politique parce que quand il y en a un de vous qui dit, tous les autres votent de la même façon, c'est donc bien politique.

Nous, quand il y a un maire de l'extérieur qui dit quelque chose, tout le monde ne dit pas la même chose. Alors moi je crois qu'on essaie de travailler avec cœur, avec bon sens, en essayant de s'investir le plus possible et arrêtons de se comporter comme des enfants.

M. LE PRESIDENT.- Bien, si plus personne ne demande la parole je vais mettre au vote. Je renouvelle donc mes engagements, que ce soit très clair, de respect de l'enveloppe. Si nous ne restons pas dans l'enveloppe ou s'il y a des difficultés en matière de moyens d'alimentation ou même de tracé, je reviens devant vous. Voilà les engagements que je fais, c'est très clair et c'est...

Qui est-ce qui demande la parole ? Monsieur SASSARD.

M. SASSARD.- Le problème, quand même, je me permets de faire une dernière remarque sur ce point-là qui me paraît important, et cela me tient à cœur, Monsieur REYLÉ, c'est pour cela que je le dis, je ne le dis pas pour prendre la parole, je m'en fiche, je le dis parce que ça me porte à cœur, c'est qu'on s'engage dans le processus, c'est-à-dire qu'à un moment, quand vous dites : « *on revient vers vous, on reviendra vers vous si le projet n'est pas viable, etc.* », vous ne le savez pas, puisque de toute façon les répercussions de la diminution des recettes de la taxe de Versement Transport c'est sur plusieurs années, donc vous ne le savez pas aujourd'hui, et pourtant vous devez y aller, c'est ça le paradoxe.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SASSARD, nous ne savons même pas aujourd'hui à quelle sauce l'Etat va nous croquer. Est-ce que vous savez qu'est-ce qui va rester... on ne sait même pas, avec les réformes que le gouvernement souhaite mettre en place, on ne sait même pas s'il y aura encore des communes dans une dizaine d'années. On ne sait même plus ! Alors on va attendre quoi ? De savoir si les communes vont encore exister ? On va attendre ? Il y a bien un moment.... et c'est les mêmes qui ont accusé Besançon d'être une Ville, et son Agglomération, parce que c'est quand même, Raymond, c'est vrai le débat est bisontin, mais le projet est un projet d'Agglomération, ce sont les mêmes qui nous accusent d'immobilisme, ce sont les mêmes qui nous accusent de perdre des places de la compétitivité devant Dijon, voire même devant Belfort / Montbéliard, ce sont les mêmes, là, qui nous disent aujourd'hui d'arrêter ce projet alors que nous en avons besoin.

Oui, nous ne savons pas, nous prenons le maximum de précautions, et je ne peux pas vous dire quelle sera la nature du financement des collectivités locales des communes dans 10 ans. Personne ne le sait, on ne sait même pas... je vais vous dire, on ne sait même pas, l'année prochaine, ce que nous allons avoir sur la Taxe Professionnelle, même pas ! Alors il n'y a pas besoin d'aller à longterm, on ne le sait même pas où nous en sommes ! Est-ce qu'on est obligé de s'arrêter ? On est bien obligé de continuer !

Ce que l'on sait, par contre, c'est que globalement tout cela n'a qu'un seul objectif, c'est de permettre des désengagements pour faire payer aux collectivités, que ce soient les Communes, que ce soient les Départements, que ce soient les Régions, faire payer des charges nouvelles que nous irons chercher, nous, chez nos habitants. Ça, on connaît ça, mais après, il y a bien un moment où il faut avancer, parce que vous savez, la situation aujourd'hui est totalement différente de ce qu'il y avait il y a 4 ou 5 ans et de ce qu'elle sera dans une dizaine d'années. Il faut avancer.

Alors vous avez remarqué que ce je vous demande ce soir, c'est d'affermir seulement les études strictement nécessaires à la levée des obstacles constatés. C'est cela qu'on vous demande d'affirmer, c'est-à-dire on arrête le reste, on ne va pas acheter... on avait des procédures qui vont continuer où on devait, en janvier ou février, acheter les véhicules ALSTOM ou autres, on va décaler cela parce qu'on ne va pas acheter les véhicules quand on ne sait pas encore avec certitude comment on va pouvoir les faire passer. Voilà, donc je crois que c'est une démarche, quand même... mais il faut avancer, parce que si nous n'avancions pas là-dessus, vous comprenez, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf, si on n'avance pas là-dessus on ne sait pas si ça passe et on est bloqué.

Voilà, alors je crois que le débat a eu lieu, il a été, moi je crois, constructif. Je mets donc au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main que je les compte. 12.

Les abstentions ? 3.

Donc je vous remercie, les autres... il n'y a pas de refus de vote ? Les autres, on continue comme ça. Je vous remercie.

On passe maintenant emploi économie insertion, Jean-Pierre.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 – Délégation de Service Public de TEMIS Innovation – Maison des Microtechniques – Rapport d'activité 2008

M. MARTIN.- Le rapport 3.1 concerne la DSP TEMIS Innovation 2008.

M. LE PRESIDENT.- Vas-y. Attendez, si vous voulez bien...

M. MARTIN.- L'année 2008 a été considérée comme très satisfaisante pour la pépinière d'entreprises avec un taux d'occupation de 96 %, l'hôtel d'entreprises avec un taux d'occupation de 80 %, ce qui fait un taux moyen d'occupation de 91,3 %. 23 entreprises ont été hébergées au cours de l'année 2008, ce qui représente 103,5 emplois au 31.12.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat positif de 50 595 € s'expliquant par un excellent taux d'occupation.

M. LE PRESIDENT.- Je vous demanderai quand même, les services, de ne pas ouvrir le bar et le buffet là-bas, s'il vous plaît. On va respecter ceux qui restent ici pour travailler, quand même ! Monsieur DEMILLIER ! Vous lui dites, là-bas. Monsieur DEMILLIER, vous n'ouvrez pas le bar et le buffet tout de suite, parce qu'il y en a qui bossent, ici !

Allez, vas-y, continue.

Rapport n°3.2 – Délégation de Service Public de la Pépinière de Palente – Rapport d'activité 2008

M. MARTIN.- Alors le rapport 3.2, DSP Palente 2008. Là aussi, l'année est considérée comme très satisfaisante avec un taux d'occupation moyen de 84 %, 34 entreprises ont été hébergées au cours de l'année 2008, ce qui représente 74 emplois. Les activités principales en pépinières, ce sont les services : 43 %, l'artisanat et production : 24 %, et le commerce représentait 33 %.

Le compte de résultat fait apparaître un solde positif de 12 548 €, ce résultat s'explique par un fort renouvellement des entreprises de la pépinière.

M. BAULIEU.- Merci. Pas d'observation ? Si, il y a une demande de parole.

M. TARBOURIECH.- Monsieur TARBOURIECH qui ne prend pas part au vote, 3.1 et 3.2 tant qu'à faire aussi, comme ça, c'est fait pour la suivante.

M. BAULIEU.- Très bien, merci, c'est annoté.

Rapport n°3.3 – Soutien à la compétitivité – F.R.I. – Attribution de crédit pour le financement de la subvention à la Sté BOURGEOIS Découpage – Projet TRAX

M. MARTIN.- Rapport 3.3, soutien à la compétitivité, le projet TRAX qui est un développement et une mise au point d'une nouvelle génération de moteurs électriques, le leader de ce projet est PHENIX INTERNATIONAL. Ce projet s'étale sur une durée de 36 mois pour 5,2 M€. Les partenaires, au niveau de la recherche, sont FEMTO et au niveau industriel BOURGEOIS. L'impact économique prévu est de 6,4 M€ sur 4 ans avec la création de 56 emplois. L'assiette retenue par OSEO est de 240 000 €, et l'aide de la CAGB proposée sous forme de subvention est de 60 000 € à la Société BOURGEOIS, sans incidence financière par rapport aux crédits attribués à OSEO.

M. BAULIEU.- Merci Jean-Pierre.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

C'est adopté.

Rapport suivant.

Rapport n°3.4 – Salon Graines de Créateur – Edition 2009

M. MARTIN.- Salon Graines de Créateur 2009 qui s'est déroulé le 2 octobre 2009. L'organisation a été assurée par Développement 25 dont le Président est Gérard GALLIOT ici présent, l'objectif est de rassembler sur un même lieu les organismes d'accompagnement, les banques et collectivités locales, pour encourager et valoriser l'esprit d'entreprise et apporter des réponses concrètes aux créateurs de projets. 50 exposants sont repartis en 12 pôles, et cette année il y a eu peut-être moins de visiteurs mais plus de contacts par des gens intéressés.

L'aide attribuée de 10 K€ par rapport à 12 qui avaient été demandés, sachant que la CAGB n'a pas pour mission de compenser la baisse des crédits FSE.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Tu ne prends pas part au vote. Je pense que Gérard GALLIOT ne devrait pas prendre part au vote aussi, comme il est président de... si, je pense.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas.

Attendez, le rapport précédent, il me semble que j'ai vu du rouge aussi ; FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote, pour le 3.2.

Et pour Délégation de Service Public de TEMIS Innovation, FELT, MARTIN, TARBOURIECH ne prennent pas part au vote. Vous le noterez bien, ça. Et là, je pense qu'il faut rajouter Gérard GALLIOT comme président de Développement 25.

Ensuite.

Rapport n°3.5 – Hauts du Chazal – Compte-rendu annuel à la Collectivité

M. MARTIN.- Le rapport 3.6 Projet de centrale photovoltaïque, il s'agit d'un appel d'offres national...

M. BAULIEU.- Le 3.5.

M. LE PRESIDENT.- 3.5, compte rendu annuel de la collectivité.

M. MARTIN.- J'ai ma petite fiche 3.5, excusez-moi. Les Hauts-du-Chazal. Il s'agit d'une opération d'aménagement faisant l'objet d'une concession à la SEDD avec obligation de faire un compte rendu de son activité. Le principe, puisque tout le monde l'a lu, on va aller à l'essentiel, la CAGB...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît !

M. MARTIN.- La CAGB s'occupe de l'activité économique et qu'on appelle TEMIS Santé, la Ville a pour mission le logement selon une clé de répartition 57 % CAGB et 43 % Ville maintenue malgré l'augmentation du nombre de logements, on passe de 1000 à 1200, dont 20 % de logements HLM minimum.

Les travaux 2008 sont essentiellement de la voirie, des traitements paysagers, du mail, et puis la commercialisation 2008 est de 10 % du foncier dont 17 491 m² pour l'habitat, 5 730 pour l'activité, 4 536 pour l'établissement spécialisé d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Les finances : 38 % des dépenses engagées, 26 % encaissées par rapport aux 45 M€ prévus au bilan fin 2015.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame GELIN, vous avez allumé votre micro ?

Mme GELIN.- C'était sur le photovoltaïque.

M. LE PRESIDENT.- C'est après, bon alors ne levez pas la main avant. D'accord.

Il n'y a pas de remarque ?

C'est donc adopté.

FOUSSERET, LOYAT, MARTIN ne prennent pas part au vote.

Ensuite.

Rapport n°3.6 – Projet de centrale photovoltaïque – Principe d'une mise à disposition par bail emphytéotique
--

M. MARTIN.- La centrale photovoltaïque, donc il s'agit d'un appel d'offres national pour la mise en place de centrales solaires au sol pour, disons, chacune environ 10 MW sur un site d'environ 30 hectares. Le Grenelle de l'environnement a décidé de porter à au moins 23 % l'énergie renouvelable à horizon 2020. Un appel d'offres du Ministère de l'écologie et énergie développement durable visant à construire d'ici 2011 a minima une centrale solaire au sol par région, sachant que l'Etat s'engage à racheter pendant 20 ans, au prix négocié dans l'offre, l'énergie produite par installation gérée par un exploitant.

EES (Energie - Europe - Service) se porte candidat pour la Franche-Comté pour environ 30 hectares à occuper pendant 20 à 30 ans, sachant que le site, en fin de contrat, sera remis en état par la société.

La proposition qui est faite sous réserve, c'est évidemment rien n'est décidé et puis je ne sais pas si on réussira à l'obtenir en Franche-Comté, et en tout cas sur le site de Chaudfontaine qui est un site de 70 hectares, il y a une tranche 1 de 30 hectares environ qui permettra de répondre au marché des entreprises pour l'accueil des entreprises sur 20 ans environ, selon l'étude qui a été faite par le passé, et la tranche 2 de 26 hectares qui est une réserve foncière à long terme.

Cette réserve pourrait accueillir la centrale. L'intérêt, eh bien c'est qu'il y a une cohérence avec les objectifs énergétiques communautaires, ce serait une exemplarité pour la Franche-Comté puisque ce serait le premier projet, et puis cela nous permettrait d'avoir une occupation temporaire des terrains de la CAGB, sachant qu'il y a une recette locative plus... et bien ce qu'on a appelé la TP par le passé, on espère qu'il y aura quelque chose en complément. Voilà, sachant que, je l'ai bien dit, à ce jour on n'est pas certains du tout que le site sera retenu.

M. LE PRESIDENT.- C'est un appel d'offres qui est lancé, chaque région doit proposer un certain nombre de terrains. Bien sûr cela nécessite... et j'ai demandé que des contacts soient pris, même si ces terrains nous appartiennent, soient pris avec la commune de Chaudfontaine, bien sûr, pour faire cela avec eux. C'est sur des terrains... ça réglerait d'ailleurs une partie des problèmes puisque vous savez qu'il y a encore un peu une petite opposition pour l'installation d'une zone là-bas, même si je sais que le maire, et je l'en remercie, fait un grand travail... oui, il est là, je sais, mais cela ne m'empêche pas de le remercier, il fait un grand travail pour que les choses avancent.

Donc ce n'est pas du tout sûr que ce soit retenu, simplement c'est une proposition, il faut voir ça... en plus ce n'est pas polluant, cela ne fait pas de bruit et puis cela permet d'occuper du terrain pendant une trentaine d'années, si bien que lorsque la zone, parce que j'espère qu'elle se fera, sera pleine, on pourra démonter cela et puis remettre des entreprises là-bas, mais cela dans une trentaine d'années, donc lorsque j'arrêterai d'être Président de l'Agglomération, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Madame GELIN.

Mme GELIN.- Ce que je voulais dire, c'est que lorsqu'on nous a présenté ce projet j'ai été stupéfaite de voir qu'autant de terrains étaient sacrifiés pour le photovoltaïque alors que lorsqu'on fait des rénovations urbaines, on ne pense pas que chaque toiture pourrait être une mini-centrale en elle-même, or cela figure également au Grenelle de l'environnement.

D'autre part, le prix de l'électricité vendu à EDF est d'un coût supérieur, il est à à peu près 30 centimes, lorsque la production photovoltaïque est au sol, d'une quarantaine de centimes lorsqu'elle est surélevée et sur des zones publiques, sur des immeubles, et pour l'individuel elle est de l'ordre de 60 centimes. Je pense donc qu'on aurait peut-être aussi tendance à développer des mini-centrales sur nos nouveaux projets d'urbanisme. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Alors vous devriez utiliser vos relations amicales pour demander qu'effectivement l'Etat change les règles. Je rappelle, s'il vous plaît, je rappelle que c'est l'Etat qui nous impose, l'Etat, le gouvernement actuel, Monsieur BORLOO, qui impose 30 hectares minimum, et les prix, ce n'est pas nous qui décidons, c'est... je pense que vous pouvez utilement en parler aux parlementaires qui nous représentent.

D'autre part, cela n'empêche pas, bien au contraire, l'installation de photovoltaïque sur les toits des maisons, bien sûr. Je crois que si nous voulons aller vers un univers tout de même où il y aura moins de pollution, moins de centrale atomique, moins de centrale à charbon, moins de centrale à fioul lourd, moins de centrale comme nous les connaissons aujourd'hui, c'est un ensemble de mesures, c'est le photovoltaïque, c'est le solaire thermique, ce sont aussi les éoliennes, parce que moi je suis de ceux qui pensent quelquefois que les éoliennes, quand ce n'est pas situé en haut d'une colline avec un magnifique panorama, quelquefois ce n'est pas... j'ai fait Vesoul / Paris l'autre jour parce que j'étais à Vesoul, j'ai fait Vesoul / Paris par l'autoroute, il y en a une quarantaine, une cinquantaine le long de la route, je n'ai pas trouvé que c'était extraordinairement moche.

Voilà, donc c'est un ensemble de choses. Donc les 30 hectares, c'est une obligation du Ministère et le prix ce n'est pas nous qui le décidons.

M. MARTIN.- Et c'est bien prévu dans les zones d'activité économique, pour l'éclairage public, on met du photovoltaïque.

M. LE PRESIDENT.- Alors Madame GELIN.

Mme GELIN.- Je voulais dire que ce que je viens d'avancer, je l'ai lu, donc c'est un projet pour janvier 2010, donc ce que je vous demande c'est d'introduire cette nouvelle notion dans les décisions futures. Donc cela fait partie du Grenelle 2 et des décisions qui sont à prendre d'ici janvier 2010.

M. LE PRESIDENT.- Eric.

M. ALAUZET.- Oui, on est dans un cadre, mais sur le fond Madame GELIN a tout à fait raison. Bon, là il fallait aller vite et puis il fallait faire quelque chose de démonstratif, bon, voilà, il faut que ça se voit, il faut que ça se sache, mais tout ça ne nous dispense pas du travail de fond que l'on va avoir à faire tous partout sur les milliers de mètres carrés de capteurs solaires qu'on va installer un peu partout en France, et y compris pour cela il faut faire de l'économie d'espace. Il faut épargner les surfaces agricoles, notamment en milieu périurbain, on a besoin de surfaces agricoles. Aujourd'hui, quand il y a une AMAP à Besançon qui a 50 adhérents et que l'agriculteur est obligé de partir à 50 kilomètres, on se dit mince, c'est tout de même dommage, quoi !

Voilà, donc on a ces questions-là, elles sont majeures, et attention au foncier, ce n'est parce qu'on fait du solaire que l'on doit consommer du terrain agricole, ce n'est pas parce qu'on fait du carburant à partir de productions biologiques que l'on peut polluer avec de l'eau, avec des engrais, etc. Bref, ce n'est pas parce qu'on fait de l'écologie qu'il faut... il faut rester cohérent, y compris quand on fait des choix comme cela.

Voilà, donc pour la suite il faudra que l'on fasse bien attention, on a des centaines de mètres carrés de toitures, d'entrepôts, etc.

M. LE PRESIDENT.- Eric, je suis d'accord, mais c'est complémentaire.

M. ALAUZET.- Oui, mais bon, voilà, ça c'est l'exemple qui n'est pas un bon exemple.

M. MARTIN.- On est d'accord.

M. LE PRESIDENT.- D'ailleurs je crois que nous donnons largement l'exemple puisque l'Agglomération du Grand Besançon, dans le cadre du Conservatoire Régional de Région, on va avoir un toit en photovoltaïque, et je suis d'accord avec vous aussi qu'il est possible de les mettre sur les toits de maisons. Alors sur les toits, dans les secteurs sauvegardés, cela va être plus compliqué, tout de même, beaucoup plus compliqué ! Il y a même un maire d'une de nos communes, et moi je trouve que ce n'est pas une mauvaise idée, d'en mettre une sur le toit de l'église. Je crois que cela a été refusé. Oui, je sais qui c'est, mais je dis que ce n'était pas une mauvaise idée mais cela a été refusé.

Voilà, alors ces remarques, j'entends ce que dit Eric, c'est vrai qu'il faut que ce soit complémentaire, mais là, on ne stérilise que pour 30 ans. Des moutons dessous ? Ah bon, alors on ne stérilise pas. Des moutons ou des lamas pour désherber, ou des chèvres !

Il n'y a pas d'opposition ?

On a pris en compte vos remarques.

Ensuite.

M. MARTIN.- La Mission Locale. Le Conseil de Communauté du 18 décembre 2008 a déclaré d'intérêt communautaire le dispositif Mission Locale Espace Jeunes au 1^{er} janvier 2009 et a attribué une subvention de fonctionnement de 152 000 €, sachant que cette mission a été transférée par la Ville, et la Ville a attribué une subvention globale de 180 145 €.

Donc nous devons ce soir attribuer une subvention complémentaire de 29 116 € pour le Conseil Emploi Formation Insertion, sachant que cette dépense sera compensée dans le cadre de la convention de transfert de la Ville à la CAGB.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. MARTIN.- Contrat d'étude...

M. LE PRESIDENT.- Attends. BARTHELET, HINCELIN, MENETRIER, BECOULET, CHANEY, COTTINY, GHEZALI, MOYSE, SASSARD, VALLET ne prennent pas part au vote. Bravo ! ça vaut le coup !
Ensuite.

M. MARTIN.- Alors, le CEP, Contrat d'Etude Prospective. L'Etat, le Grand Besançon et le MEDEF du Doubs ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'un plan d'action pour l'emploi sur notre territoire. La participation proposée du Grand Besançon à ce contrat d'étude prospective est de 10 000 € pour une participation financière de 65 000 au cabinet réalisant l'étude. La CAGB sera l'organisme relais pour cet accord dans le cadre de la compétence développement économique et emploi qui est la sienne.

Donc il s'agit ce soir de se prononcer sur le versement d'une participation financière de 65 000 € au cabinet retenu pour réaliser l'étude, ainsi que sur la perception d'une subvention d'administration d'un montant de 55 000 €, soit une participation nette de 10 000 € du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Il n'y a pas de remarque ?

Je remercie Annie MENETRIER qui a bien négocié ça, et quand Annie MENETRIER négocie bien avec le MEDEF, c'est vrai que je suis quand même assez satisfait. Comme quoi, quand c'est l'intérêt général, je sais que je peux compter sur vous, comme toujours !

M. MARTIN.- C'est la complémentarité de la commission économie.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Suivant.

Cela montre aussi qu'au niveau de notre Agglomération, nous ne sommes absolument pas sectaires puisque nous avons donc, à la demande de l'Etat nous avons décidé d'engager cette étude avec le MEDEF, et que dans le cadre de la mise en place d'autres fonds, au passage, le délégué à l'emploi, je ne sais pas quel est son nom exact, m'a appelé pour que l'on trouve des crédits supplémentaires en me demandant d'appeler un industriel que je connaissais bien et qui a mis... un grand assureur national, qui a mis 100 000 € là aussi pour travailler sur ce type de projet. Cela montre bien à l'évidence tout de même qu'on essaie de travailler ensemble quand c'est l'intérêt général.

Ensuite, développement durable, Nicolas.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport n°4.1 – Etude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs

M. GUILLEMET.- Le rapport 4.1, c'est l'étude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs.

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ! Cela va aller assez vite si vous êtes raisonnables.
Nicolas, vas-y.

M. GUILLEMET.- Donc le Conseil de Communauté a acté le lancement d'une étude visant à protéger et valoriser les collines de la vallée du Doubs du Grand Besançon. Le présent rapport vise à actualiser le plan de financement de cette étude en fonction des subventions notifiées, en vue d'un examen par le comité de programmation du FEDER. Donc le restant à charge du Grand Besançon demeure identique à la prévision initiale du plan de financement, soit 20 % du montant de l'étude.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?
Adopté.

Rapport n°4.2 – Agriculture périurbaine : programme d'actions 2010 et possibilités de cofinancements

M. GUILLEMET.- Le rapport 4.2 c'est l'agriculture périurbaine et le programme d'actions 2010. Donc, depuis 2004, le Grand Besançon pilote le projet partenarial Sauge en faveur de l'agriculture périurbaine. En 2008, le comité de pilotage initial, composé du Grand Besançon, de la Chambre d'Agriculture du Doubs, de l'Afip Bourgogne Franche-Comté, du CFPPA de Châteaufarine, s'est élargi à la Ville de Besançon, le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs. Ce nouveau comité a travaillé sur un programme d'actions pour 2010, donc le programme ci-dessous se décompose en 6 volets :

- Le premier c'est formaliser le partenariat local avec une charte et un programme d'actions.
- Le deuxième c'est limiter l'impact de nos aménagements et de l'urbanisation sur l'activité agricole, donc on en a parlé dans le projet avant sur le photovoltaïque, donc on se dotera d'outils de mesure et d'évaluation de l'évolution de l'urbanisation et des impacts sur l'agriculture.
- Le troisième volet c'est favoriser le développement des circuits courts de commercialisation, donc ce sont les fameuses mises en place de marchés de producteurs, donc aujourd'hui on en a 4 sur la Communauté d'Agglomération, l'an prochain on en aura deux nouveaux, et puis également la mise à jour du dépliant « où trouver les produits fermiers près de chez vous ».

- Le quatrième volet c'est développer une offre de légumes et de produits diversifiés pouvant justement alimenter ces circuits courts, donc avec un volet pour la mobilisation du foncier, mais également la création d'une pépinière d'activités maraîchères.
- Le cinquième volet c'est favoriser le développement de la production en agriculture biologique, donc les lois Grenelle I prévoient un objectif de 6 % de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique d'ici 2012 et 20 % en 2020. Sur l'agglomération du Grand Besançon il y a uniquement 3 exploitations sur 155 professionnels qui sont certifiés agriculture biologique, donc on est à peu près à 2 % des surfaces agricoles, donc on va essayer de travailler en 2010 avec la Chambre d'Agriculture et Interbio à la sensibilisation pour la conversion de l'agriculture.
- Le sixième et dernier volet c'est favoriser le maintien et l'implantation d'activités agricoles permettant l'ouverture des paysages et l'entretien des milieux remarquables pour leur biodiversité.

Donc voilà.

M. LE PRESIDENT.- Pierre.

M. CONTOZ.- Je l'avais dit en Bureau, Nicolas, la priorité c'est favoriser l'implantation d'agriculteurs. Le problème du foncier est comment favoriser l'implantation des gens qui veulent s'implanter, parce que faire des marchés, c'est bien, mais si c'est des producteurs qui viennent en camion de loin, il n'y a aucun intérêt.

M. GUILLEMET.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- C'est-à-dire que oui, le développement durable, même si c'est des produits bio, ce n'est pas de venir de loin avec des camions.

M. GUILLEMET.- Les marchés, c'est bien des marchés de producteurs, donc cela veut dire qu'il faut que ce soit des gens qui produisent, qui viennent vendre leur...

M. LE PRESIDENT.- C'est tout de même généralement le cas, tout de même ? Non ? Généralement. Je pense que ce qu'il faut surtout éviter c'est qu'il ne faut pas non plus... pour que des producteurs viennent, il faut qu'il y ait un intérêt commercial, donc il faut éviter tout de même qu'il y ait... que chaque bourg ait son marché, parce qu'à terme ça ne fonctionnera pas. Donc il faut être tout de même vigilant là-dessus.

Bon, enfin c'est quand même bien.

Il n'y a pas de remarques ?

Rapport suivant, Nicolas.

Rapport n°4.3 – Comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial

M. GUILLEMET.- Rapport 4.3, donc c'est le comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territoriale. Donc le Grand Besançon a proposé la mise en place d'une charte pour l'environnement 2002 et qui se transforme en agenda 21 en 2009. Il s'agit aujourd'hui de composer le nouveau comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territoriale, conjoint entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour la poursuite de notre politique relative au développement durable et la lutte contre le changement climatique. Vous avez la composition du comité.

M. LE PRESIDENT.- Alors là, ça va être aussi simple à gérer que le Conseil d'Agglo, ça ! Parce que c'est vraiment... il y a du monde !

Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Est-ce qu'il y en a qui ont été oubliés, qui auraient voulu y être ? J'espère que non, parce que s'il faut tout refaire cela, ça va être compliqué !

M. GUILLEMET.- On avait déjà fait une première proposition avec un comité très restreint et puis le Bureau a décidé d'élargir, parce qu'il y a beaucoup de compétences dans le parcours...

M. LE PRESIDENT.- Par contre, ceux qui sont là, il faudra venir, parce que ce n'est pas le tout d'avoir son nom là, il faut venir ! Parce qu'après on a souvent des problèmes parce qu'il manque beaucoup de monde.

Il n'y a pas de remarques ?

Adopté.

Rapport suivant, Nicolas.

Rapport n°4.4 – Etude environnementale secteur gare d'Auxon – Subvention

M. GUILLEMET.- Etude environnementale secteur gare d'Auxon, donc les communes du secteur de la future gare TGV Auxon-Dessus et Auxon-Dessous envisagent de réaliser une étude « projet environnemental et paysager » permettant de mettre en cohérence les projets en cours et à venir et de définir des mesures complémentaires pour l'environnement. Donc le présent rapport propose un soutien financier du Grand Besançon sur cette étude à destination des communes de l'Agglomération d'un montant de 5 286 €.

M. LE PRESIDENT.- Je propose que les deux maires, les deux délégués ne votent pas, pour pas qu'il y ait de souci, les maires et les délégués, les quatre devant, VERRO, RUTKOWSKI, BASSELIN et CANAL ne prennent pas part au vote.

Autrement c'est adopté.

AlimenTerre.

Rapport n°4.5 – Campagne AlimenTerre 2009 : demande de subvention

M. GUILLEMET.- Donc le dernier rapport c'est AlimenTerre 2009, donc c'est une demande de subvention. La campagne AlimenTerre sensibilise un public le plus large possible sur les questions des échanges mondiaux des denrées alimentaires et les causes de la faim. Donc l'organisation d'un marché, d'expositions et d'animations scolaires, donc c'est ce week-end sur la place de la Révolution à Besançon. Donc le Grand Besançon a soutenu la manifestation à hauteur de 2 000 € en 2007 / 2008 et une subvention de 2 000 € est sollicitée pour la campagne 2009 qui prévoit notamment des interventions scolaires en primaire et une exposition au musée de Nancray.

Donc dans un souci de suivi de nos actions, j'avais demandé à ce qu'il y ait un bilan des campagnes qu'on a déjà financées, donc vous le trouverez deux pages plus loin, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Adopté.

Jean-Yves, 5.1.

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

Rapport n°5.1 – Fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives 2009 : attribution d'une subvention à la Ville de Besançon pour l'opération Vital'été / sports

M. PRALON.- Oui, donc simplement le rapport 5.1 c'est juste un soutien financier à apporter à la Ville de Besançon pour l'organisation de Vital'été / sports, donc une subvention de 5 000 € qui est attribuée sur des reliquats de crédits qui existent au titre du fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ?

Je ne prends pas part au vote, peut-être.

Habitat et politique de la ville, Robert.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville de Besançon

Rapport n°7.1 – Sortie du dispositif insalubrité départemental et lancement de la tranche opérationnelle insalubrité de l'OPAH

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.1, traitement de l'insalubrité, page 207.

Dans le cadre de notre délégation avec l'ANAH, nous avons un objectif annuel de 16 logements à traiter en tant qu'habitat indigne. Nous avons décidé, en octobre 2007, d'adhérer au dispositif départemental de lutte contre l'habitat indigne. Aujourd'hui, on constate que la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale départementale est inefficace. Nous vous proposons de sortir de ce dispositif et d'activer la tranche conditionnelle de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat avec HDL. Le montant de cette animation est de 39 882 € sur 3 ans, et elle est comparable à la participation que nous avons au niveau de la MOUS insalubrité départementale, mais surtout elle est plus complète.

M. LE PRESIDENT.- Bien, c'est adopté.

Suivant.

Rapport n°7.2 – Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.2, subventions à des propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH, page 209.

Pour la réalisation de 17 logements à loyer maîtrisé une somme de 63 487 €. Pour favoriser l'accessibilité et le maintien à domicile d'un logement d'une somme de 2 108 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Adopté.

Rapport suivant, Robert.

Rapport n°7.3 – Aide à l’accession sociale à la propriété : demandes d’agrément d’opérations

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.3, agrément d’opérations, page 211.

Il s’agit de la commune... pour l’accession sociale à la propriété, il s’agit de la commune de Franois qui a présenté un dossier avec NEOLIA pour la construction de maisons en PASS-FONCIER, la commune de Montferrand le Château présente un dossier pour la construction d’une maison par la société Maison France Confort, cette même société présente deux autres dossiers pour la construction d’une maison à Marchaux et une maison à Thoraise, ce qui porte aujourd’hui le nombre de projets en PASS-FONCIER à 32.

M. LE PRESIDENT.- C’est bien. Il y a quand même une belle demande pour le PASS-FONCIER, je crois que ça correspond à un besoin.

Il n’y a pas de demande ? Non ?

C’est adopté.

Rapport n°7.4 – Demandes d’agrément PLS – Prêt Locatif Social

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.4, demande d’agrément Prêt Locatif Social, page 213.

Nous vous proposons d’appliquer les critères de consommation très haute performance et énergétique et d’accessibilité aux logements en PLS pour être en cohérence avec les règles imposées aux bailleurs privés et publics.

Alors à la demande d’Eric, je dois vous donner des chiffres, donc THPE, donc consommation inférieure à 104 kWh, pardon 104 kWh par m² par an. Ce qui classe le logement en B.

Compte tenu de ces nouvelles règles, nous vous proposons d’accepter de proposer à l’agrément les projets suivants : 35 PLS à la Mutualité Française du Doubs pour un projet d’extension de 70 lits de la maison de retraite de la rue de Belfort, 4 PLS à ALTER IMMO pour un projet de 15 logements à Saint Ferjeux, et ces 15 logements sont déclarés en bâtiment basse consommation, donc BBC, inférieur à 60 kWh par m² et par an, et 1 PLS à Monsieur JOLY pour la construction d’une maison locative à Miserey-Salines.

M. LE PRESIDENT.- Il y a un rejet aussi. Ok. Il n’y a pas de remarque ?

C’est adopté.

Dernier rapport.

Rapport n°7.5 – Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics dans le cadre du PRU de Planoise

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.5, logements locatifs publics, page 217.

Une subvention de 47 746 € à Grand Besançon Habitat pour 20 logements au Vallon du Jour dans le cadre du plan de rénovation urbaine de Planoise.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Ne prennent pas part au vote Mesdames HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, Messieurs GONON, ALLEMANN, MOYSE et STEPOURJINE.

Rapport n°7.6 Demande de subvention pour une pré-étude d'un quartier d'habitat

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.6, pré-étude, page 219.

Une subvention de 12 900 € à la commune de Montferrand Le Château dans le cadre des pré-études opérationnelles pour la réalisation d'un quartier mixte d'habitat et de service sur un terrain de 2 hectares au centre du village.

M. LE PRESIDENT.- Ne prend pas part au vote, j'imagine, le délégué de Montferrand le Château.
Il n'y a pas de remarques ?
C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Le dernier rapport, questions diverses, Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation ; est-ce que vous avez des questions à me poser ? Je n'en vois pas.
Je vous remercie. La séance est levée.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10)